

LIVA ZAVAMANITRA  
& ASSOCIÉS



Cabinet d'Études et Conseils



Economie  
& sondage



Développement  
rural & durable



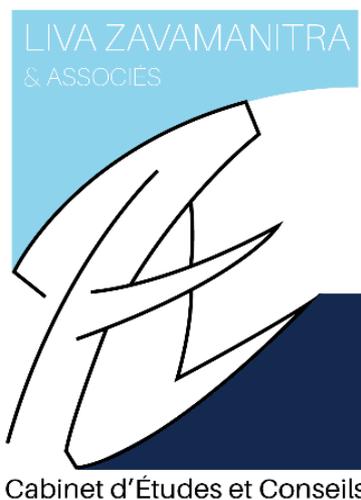
Développement  
d'entreprise

12 Rue Rainitovo (face ETP), Tel : 034 85 308 19, Email : a.zavamanitra@gmail.com  
Nif : 6001374994 - Stat : 56101112013005895 – RCS : Antananarivo 2013 A 01157  
ANDRIAMIHARIVOLAMENA Liva Zavamanitra 00008 00004 05001133007 32

**MISE A JOUR DE L'ENQUETE CADRE NATIONALE 2012-2013  
SUR LA PETITE PECHE MARITIME ET LA PECHE  
CONTINENTALE**

**RAPPORT FINAL PROVISOIRE**

Rapport présenté par le Cabinet d'études :



**Pour le compte du Projet SWIOFISH 2**

Code d'activité : 2121340

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	1
AVANT-PROPOS .....	3
1 Compréhension du mandat.....	4
1.1 Contexte.....	4
1.2 Importance de la pêche dans l'économie nationale .....	4
1.3 Importance de la pêche sur le plan social .....	4
1.4 Problématique du secteur.....	4
2 OBJECTIF DE LA MISSION.....	5
2.1 Objectif global .....	5
2.2 Objectifs spécifiques.....	5
3 MÉTHODOLOGIE.....	6
3.1 Le modèle d'enquête .....	6
3.1.1 Structure de l'Enquête Cadre Nationale.....	6
3.1.2 Zone d'études .....	7
3.1.3 Unités primaires .....	8
3.1.4 Durée de l'enquête et questionnaire .....	8
3.2 Opérationnalisation des collectes de données .....	9
3.2.1 Questionnaire Pré-enquête .....	9
3.2.2 Questionnaire sur les enquêtes auprès des ménages .....	9
3.2.3 Focus group .....	9
3.3 Organisation de la collecte .....	10
3.3.1 Recrutement et formation des agents .....	10
3.3.2 Gestion du défaut de couverture.....	13
3.4 Thématiques et production d'indicateurs .....	13
4 Analyse et traitement des données .....	13
4.1 Création de base de données.....	13
4.2 Analyse par thématique .....	13
4.3 Supports.....	13
5 CHRONOGRAMME et suivi DES ACTIVITES .....	14
5.1 Chronogramme des activités .....	14
5.2 Suivi des opérations de collecte de données.....	16
6 STRUCTURE DE L'ECN ET PRINCIPAUX RÉSULTATS.....	17
6.1 Villages des pêcheurs et leur environnement .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.1.1 Répartition des villages de pêcheurs/ aquaculteurs par Région.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.1.2 Caractéristiques générales des villages de pêcheurs/aquaculteurs par Région.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.1.3 Activités relatives à la pêche dans les villages de pêcheurs/aquaculteurs.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.1.4 Type de pêcherie .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.2 Ménages pêcheurs/aquaculteurs .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.2.1 Répartition des ménages pêcheurs et aquaculteurs par Région.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.2.2 Structure de la population par genre et âge .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.2.3 Activités primaires des ménages pêcheurs .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.2.4 Activités secondaires des ménages pêcheurs .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.2.5 Niveau d'instruction des ménages pêcheurs .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

6.2.6	Situation économique des pêcheurs .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.2.7	Taille moyenne des ménages pêcheurs .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.3	Typologie de pêcheurie .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.3.1	Utilisation de pirogue et pêche à pied .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.3.2	Typologie et effectif des pirogues .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.3.3	Répartition de l'utilisation des pirogues par Région.	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.3.4	Possession de pirogue.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.3.5	Saisonnalité pirogue .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.3.6	Saisonnalité pêche à pied .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.4	Engin de pêche.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.4.1	Typologie d'utilisation et effectif des groupes d'engins au niveau national	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.4.2	Proportion sur l'utilisation des engins de pêche par Région	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.5	Aquaculture .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.5.1	Effectif des aquaculteurs par Région .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.5.2	Pratique de l'aquaculture au niveau national .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.5.3	Répartition des pratiques d'aquaculture par Région .	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.5.4	Possession d'exploitation aquacole au niveau national	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.5.5	Pratique saisonnière de l'aquaculture sur une année.	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.6	Institution de pêche.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
7	CONCLUSION GENERALE .....	42

## AVANT-PROPOS

Dans une optique d'amélioration de la performance du secteur de la pêche et de l'aquaculture à Madagascar, un secteur avec un potentiel avéré surtout pour un pays insulaire comme le nôtre, et dont dépend d'innombrables ménages, la réalisation de l'enquête cadre nationale 2023 présente une ressource importante dans la gestion des ressources halieutiques et en particulier celles de la pêche et de l'aquaculture. Onze ans après la dernière enquête cadre nationale de 2012, le défi a été de mettre à jour les données en suivant à peu près les mêmes démarches tout en capitalisant les expériences acquises tout au long de ces années. Aussi, le lecteur trouvera dans ce document une mine d'informations considérable.

Ce document influencera de manière certaine la prise de décision stratégique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les années à venir. Les décideurs pourront y puiser les éléments nécessaires pour alimenter leur système d'information. Les chercheurs pourront y extraire les projections socio-économiques ou techniques utiles à leurs activités. Les acteurs économiques pourront y trouver ne serait-ce qu'un aperçu des potentialités économiques du pays qui n'attendent qu'à être exploités. Nous espérons en tout cas que les résultats de l'enquête cadre puisse servir de catalyseur dans un monde interconnecté et engagé dans un objectif de développement durable soutenu, de tel sorte qu'il contribuera à promouvoir une gestion durable des ressources marines, côtières et des eaux continentales du pays.

Enfin, l'enquête cadre nationale n'a pas pu être réalisée sans la contribution massive de plusieurs parties prenantes engagées dans le développement. Les témoignages de remerciement iront en particulier au programme SWIOFish2 sans qui ce projet n'aura pas eu lieu. Par ailleurs, l'Etat Malagasy à travers le Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue (MPEB) a soutenu la réalisation de cette mission tant au niveau de la conception, au niveau de la réalisation qu'au niveau de la finalisation du document. Le partage d'expérience dont cette entité a fait preuve est le signe d'un engagement dans la professionnalisation de ce secteur qui aura certainement un avenir brillant.

# 1 COMPRÉHENSION DU MANDAT

## 1.1 Contexte

Pays insulaire localisé dans la zone Sud-Ouest de l’Océan Indien, Madagascar, cinquième plus grande île du monde avec une superficie de 587 000 km<sup>2</sup>, se situe à l’Est du continent africain dont il est séparé par le Canal de Mozambique. Les dernières estimations statistiques chiffrent sa population aux alentours de 27 millions d’habitants. Avec plus de 5 600 km de linéaire de côte, 117 000 km<sup>2</sup> de plateau continental, plus de 113 000 km<sup>2</sup> d’eaux territoriales et une Zone Économique Exclusive (ZEE) s’étendant sur 1 140 000 km<sup>2</sup>, Madagascar dispose d’immenses ressources halieutiques. Par ailleurs, la superficie des lacs, lagunes et autres plans d’eaux favorables à la pêche continentale, et donc d’intérêts halieutiques évidents, est estimée à environ 1 500 km<sup>2</sup>.

## 1.2 Importance de la pêche dans l’économie nationale

Comme le confirme les dernières statistiques officielles, la pêche détient une place importante dans l’économie malagasy. En fait, représentant une part significative dans la balance commerciale du pays, elle figure depuis ces dernières décennies dans la liste des trois premiers secteurs (avec les secteurs mine et tourisme) susceptibles de jouer un rôle de levier de croissance et de développement pour l’économie nationale. À lui seul, le secteur pêche a représenté, selon la Banque mondiale, 7% du Produit Intérieur Brut national malagasy, en 2020.

Estimé à plus de 100 000 tonnes par an (131 000 tonnes en 2019), la production halieutique malgache, à la fois riche et diversifiée, se compose de produits d’origine marin (à hauteur de 80% de l’ensemble) et de produits d’eaux douces (20%), selon les données fournies par les services statistiques de la Direction Générale de la Pêche et de l’Aquaculture du Ministère de la Pêche et de l’Économie Bleue (Ex-ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques). Le volume des recettes générées par cette production fait du secteur de la pêche l’un des principaux pourvoyeurs de devises étrangères pour le pays.

Les produits halieutiques commercialisés proviennent généralement du plateau continental de la côte Ouest de l’Île et environ 60% de la production nationale est fournie par la petite pêche.

## 1.3 Importance de la pêche sur le plan social

Outre leur intérêt incontestable sur le plan économique, les ressources halieutiques dulçaquicole et marines jouent un rôle important sur le plan social. En effet, le secteur de la pêche fournit des produits se présentant comme source complémentaire de protéines d’origine animale dans l’alimentation des ménages. Dans ce contexte, il contribue dans la lutte contre l’insécurité alimentaire et participe à l’amélioration globale de la santé de la population. Par ailleurs, il procure de nombreux emplois directs (autour de 300 000 selon les estimations de la Banque mondiale en 2017) en mer comme à terre, sans compter ceux générés par les activités connexes découlant directement ou indirectement de la pêche. À cet égard, il est évident que le secteur pêche, et particulièrement des sous-secteurs petite pêche et pêche continentale, contribue également à la réduction de la pauvreté de la plupart des ménages de pêcheurs.

## 1.4 Problématique du secteur.

Malgré son rôle prépondérant dans l’économie nationale, le secteur de la pêche souffre de carences, dont la mauvaise gestion des stocks en raison du manque d’indicateurs fiables sur ces derniers, ne permettant pas une exploitation rationnelle et optimale des potentiels halieutiques

du pays. Certes, après une légère tendance à la baisse constatée entre 2012 et 2015, la production du secteur pêche a rebondi en 2016 et affiché une relative stabilité dans les années suivantes. Toutefois, le niveau actuel d'exploitation est estimé à moins de 50% de ses potentialités<sup>1</sup>. Autrement dit malgré son potentiel, le secteur pêche est encore faiblement développé. Ceci pour dire qu'il dispose encore d'une grande marge de manœuvre quant à sa perspective de croissance.

Par ailleurs, le défaut évident d'informations pertinentes et/ou systématiquement à jour sur les acteurs et sur leurs conditions d'exploitation constitue un obstacle pour asseoir un véritable développement des pêches à Madagascar et risque de compromettre la pérennisation des ressources et la gestion durable du secteur pêche en général et des sous-secteurs de la petite pêche et de la pêche continentale en particulier.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de développement du secteur halieutique, le ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue, par l'entremise du Projet SWIOFish2, envisage une réactualisation des données cadres sur la petite pêche maritime et la pêche continentale afin d'obtenir des informations plus fiables, complètes et exhaustives sur ces deux sous-secteurs de la pêche.

À cet effet, le Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue a prévu la mise à jour de l'Enquête Cadre Nationale (ECN) sur la petite pêche et la pêche continentale réalisée en 2012-2013. Dans le cadre de cette opération, il s'agit d'effectuer un véritable « Recensement Général » de ces deux sous-secteurs, l'objectif étant de mettre à disposition des autorités en charge du secteur pêche ainsi que des acteurs intervenant dans le secteur de nouvelles références crédibles réellement en phase avec les réalités du terrain. Dans ce contexte, l'Enquête Cadre Nationale remise à jour est appelée à servir d'outil efficace de gestion du secteur dans l'optique de la réalisation de la vision de l'État malagasy, à travers le MPEB, tendant à asseoir une bonne gouvernance du secteur pour son développement durable ainsi que pour la relance de l'économie malgache.

La réactualisation de ces données cadres sous-entend la réalisation d'une grande enquête, couvrant l'ensemble des communes littorales de la Grande Île ainsi que l'ensemble des communes où la pêche continentale s'exerce de manière significative. Cette enquête d'envergure est appelée à s'adresser aux villages, ménages ou autres unités statistiques de pêche de façon exhaustive ou selon un taux d'échantillonnage élevé, pratiquement à la manière d'un recensement.

## **2 OBJECTIF DE LA MISSION**

### ***2.1 Objectif global***

Conformément aux Termes de référence, la mission se fixe comme objectif principal la mise à jour les résultats de l'Enquête Cadre Nationale menée en 2012-2013 afin d'améliorer la gestion des ressources halieutiques et d'assurer un développement durable des petites pêches maritime et continentale, et ce par le biais de l'amélioration du système d'information sur le secteur pêche.

### ***2.2 Objectifs spécifiques***

---

<sup>1</sup> MRHP, SWIOFish2, Stratégie nationale de Recherche Halieutique, juin 2018.

La réactualisation des données de base sur la petite pêche maritime et la pêche continentale à Madagascar à travers trois secteurs :

- Pour le secteur de la petite pêche maritime : le dénombrement exhaustif de toutes les unités de pêche (les villages des pêcheurs, les pêcheurs, les embarcations et les engins de pêche) dans l'ensemble des Régions de Madagascar ;
- Pour le secteur de la pêche continentale : le dénombrement exhaustif de toutes les unités de pêche (les villages des pêcheurs, les pêcheurs, les embarcations et les engins de pêche) dans l'ensemble des communes côtières et continentales où la présence de la pêche continentale est significative ;
- Pour le secteur aquacole : A l'échelle des ménages, l'enquête se focalise sur le système de production selon les types, espèces et efforts produits dans ce secteur.

### **3 MÉTHODOLOGIE**

Le modèle d'enquête a été principalement basé sur celle de l'enquête cadre 2012-2013. Elle constitue un outil indispensable pour la gestion durable des ressources halieutiques en fournissant des bases de données actualisées et d'information extrapolable sur le secteur pêche. Elle a permis alors de produire des registres exhaustifs sur la structure halieutique primaire à savoir les ports, les lieux de débarquement, le nombre et le type d'unités de pêche, les capacités de pêches, les saisons de pêches principales, les mouvements de migrations des pêcheurs et la description des schémas d'activité de pêche et de débarquement. En effet, une enquête cadre a été faite en 2012 mais elle ne reflète pas une description appropriée de la structure de la petite pêche, qui est variée selon les sites. La mise à jour de cette enquête cadre a pu refléter l'hétérogénéité de la petite pêche en fonction des caractéristiques socio-économique, structurelle et agroécologique des sites de pêche.

L'enquête cadre actualise celle qui a été effectuée en 2012 – 2013 tout en apportant des indicateurs qui captent les innovations dans le secteur de la petite pêche maritime et continentale en se basant sur un benchmarking international, et aussi tout en apportant des registres pertinents qui incluent l'aspect gouvernance et développement durable issues des données de toutes les Régions de Madagascar.

#### ***3.1 Le modèle d'enquête***

Une enquête cadre d'envergure nationale couvre tous les aspects sur le secteur petite pêche maritime et continentale. Pour ce faire, l'acquisition du plus grand nombre de données implique que plusieurs systèmes de collecte soient mis en place. Pour avoir une base d'extrapolation fiable, l'enquête cadre nationale consiste à :

- Dénombrer de manière exhaustive les unités de pêche dans 14 régions côtières de Madagascar ; et
- Dénombrer de manière exhaustive les unités dans toutes les communes côtières et continentales de Madagascar.

##### **3.1.1 Structure de l'Enquête Cadre Nationale**

L'unité statistique « ménages pêcheur » a été privilégiée dans le cadre de l'ECN sur les petites pêches continentale et maritime à Madagascar. Ce choix est justifié par le fait que les

caractéristiques du secteur petite pêche à Madagascar s'est fait exclusivement à l'échelle des ménages et des communautés de pêcheurs plutôt qu'au niveau des unités de pêche dont la configuration ne reflète pas les aspects exhaustifs du secteur. En effet, les unités de pêche ne sont définissables que dans le cadre des activités de pêche dont les composantes caractéristiques sont homogènes.

À Madagascar, les aspects nombres de pêcheurs, espèces et capacités de captures varient selon les sites et les caractéristiques agroécologiques du milieu, l'existence de système de gestion ou non ainsi que d'autres indicateurs qui définissent les conditions socio-économiques des pêcheurs.

Le champ d'enquête concerne deux types de pêches : la petite pêche maritime et la petite pêche continentale. Par conséquent, les sites sont constitués des 14 régions côtières et des 18 régions maritimes et continentales constitués de 222 communes de Madagascar.

La structure opérationnelle de l'ECN a été constituée de :

- Pré-enquête dans les sites d'habitation des ménages : cette étape a été primordiale pour recueillir les informations relatives aux activités de pêche dans les villages de pêcheurs et les sites de débarquement et d'embarquement continentaux et maritimes.
- Enquête ménage : elle s'est effectuée auprès des ménages pêcheurs dans les sites déterminés dans la pré-enquête à travers une liste exhaustive selon les thématiques traités dans l'ECN.
- Enquête ménage sur les différents types d'aquaculture identifiée en relatant l'identification des exploitants, leurs milieux géographiques, le système de production aquacole et les efforts de production.
- Entretien et focus groupe : la collecte des données secondaires d'ordre socio-économique, environnementale, gouvernance complétant les données relatives à l'ECN s'est faite à travers d'autres acteurs locaux (chefs du village, acteurs des organismes publics et les ONG).

### **3.1.2 Zone d'études**

Compte tenu de la structure et les objectifs de l'ECN, la délimitation des zones d'études s'est basée sur les documentations existantes. L'ECN 2012-2013 a fait état de 58 151 ménages pêcheurs répartis dans 2 531 villages totalisant 84 536 pêcheurs recensés ; à travers 222 communes et 43 districts, couvrant ainsi 19 régions (pêche maritime et continentale). Dans le souci d'exhaustivité et de couverture optimale, une mise à jour a été effectuée, totalisant 19 régions concernées. Par ailleurs, les plans d'eau ont été issus des études faites par Kiener en 1968, et concernent 46 districts dont 29 font l'objet de pêche maritime.

Région	Effectif des villages pêcheurs (1)	Distribution régionale de la population des ménages pêcheurs (1)*	Effectif des ménages pêcheurs (1)*	Effectif des pêcheurs recensés (1)*	Nombre de Districts (1)	Nombre de village (1)	Nombre de Commune (1)	Nombre de pêcheurs (1)	Nombre de Districts (1)	Nombre de plan d'eau (2)
Analamanga	117	5 919	1 172	1 451	8 (3)				4	7
Itasy	72	6 477	1 252	1 581	3 (3)				1	1
Vakinankaratra	15	877	188	191	7 (3)				1	1
Vatovavy Fitovina	115	18 759	3 771	5 356	4	152	21	13 913	3	9
Atsimo Atsinanan	64	8 647	1 680	2 454	2	89	19	2 565	1	1
Atsinanana	198	22 101	5 242	6 194	4	169	19	8 200	4	14
Analanjirifo	193	20 765	5 011	5 800	5	167	24	6 279	1	1
Alaotra Mangoro	28	8 382	1 660	1 975	5 (3)				3	6
Boeny	247	20 390	4 548	7 813	4	144	14	11 369	5	21
Sofia	157	14 129	3 110	4 480	3	159	13	7 583	5	18
Betsiboka	91	6 583	1 234	1 795	3 (3)				1	12
Melaky	116	9 136	2 118	3 970	3	118	14	5 743	4	32
Atsimo Andrefana	196	42 156	7 907	15 129	3	128	12	16 022	3	11
Androy	122	12 565	2 283	3 191	3	64	12	5 019	0	0
Anosy	139	22 538	4 311	6 216	2	58	13	4 461	1	8
Menabe	136	19 082	3 900	6 599	3	65	7	5 624	3	27
Diana	338	24 976	6 325	7 580	4	290	35	11 643	3	4
SAVA	187	10 345	2 439	2 761	3	116	19	3 388	3	9
<b>Total</b>	<b>2 531</b>		<b>58 151</b>	<b>84 536</b>		<b>2531 (1)</b>	222	101 809	46	182

(1) Sources : Conception à partir ECN 2012-2013, Kiener, 1963, INSTAT, 2022

### 3.1.3 Unités primaires

Les unités primaires ou unités d'observation dans le cadre de l'ECN ont été les ménages pêcheurs. La stratégie d'enquête retenue a tenu en compte un inventaire exhaustif auprès de ces unités d'observation. L'ECN de 2012-2013 a recensé 273 827 la population totale des ménages pêcheurs pour les pêcheries continentales et maritimes, dont 101 809 pêcheurs en zone maritime et côtière correspondant à un total de 58 151 ménages pêcheurs enquêtés. Une prévision a donné une estimation à 65 000 ménages pêcheurs (tout type de pêcherie).

D'autres indicateurs sur les sites de débarquement, les collecteurs, les mareyeurs ont été aussi recensé à l'échelle du village.

### 3.1.4 Durée de l'enquête et questionnaire

Par rapport aux aspects techniques, organisationnels et logistiques une durée de 9 mois a été requise pour réaliser l'ECN, à échelle de 30 jours d'enquêtes terrain pour chacune des régions considérées. Quel que soit la région, la charge de travail sur les enquêtes sur terrain seront déterminées en fonction de la taille des équipes de collecte.

Les questionnaires de l'EC ont été répartis comme suit :

- Fiche pour l'enquête village ;
- Fiche pour l'enquête ménage.

La première fiche a été destinée pour la collecte des informations concernant :

- Les sites de débarquement et d'embarquement ;
- L'identification des acteurs (pêcheurs, mareyeurs, fabricant de piroguiers) ;

- Le recensement des villages pour identifier les ménages pêcheurs qui feront l'objet de l'enquête ménage.

La fiche pour enquête ménage comprenait trois thématiques : les caractéristiques socio-démographiques des ménages pêcheurs, les unités de pêche et l'aquaculture.

- Les aspects socio-démographiques collectent les informations sur l'identité des pêcheurs et la composition de son ménage ;
- La thématique sur les unités de pêche se décline selon les types de pêcherie : piroguier ou à pied. Il s'agit d'un inventaire exhaustif sur les matériels et équipement de pêches essentiellement les pirogues et les engins de pêche appartenant aux ménages, ainsi que sur leurs utilisations ;
- Pêche et aquaculture : l'enquête se focalise sur le système de production selon les types, espèces et efforts produits dans ce secteur.

### **3.2 Opérationnalisation des collectes de données**

Sur l'ensemble des 14 régions maritimes, la répartition des enquêteurs s'est effectuée en fonction de la taille du village et du nombre de ménages recensés. Cette même opération s'est faite dans les sites continentaux et maritimes des 222 communes objets du recensement.

Les questionnaires ont été répartis par rapport aux quatre thématiques traitées en plus des questionnaires établis dans les pré-enquêtes.

#### **3.2.1 Questionnaire Pré-enquête**

L'objectif de ce questionnaire pré-enquête a été de recueillir la liste exhaustive de l'ensemble des sites d'habitation de pêcheurs dans le secteur de la pêche maritime et de la pêche à la fois maritime et continentale des régions concernées. Cette liste a permis de renseigner la localisation de chaque site ainsi que le nombre approximatif de ménages de pêcheurs. La totalité de ces sites a pu être enquêtée à travers le questionnaire enquête ménage.

#### **3.2.2 Questionnaire sur les enquêtes auprès des ménages**

Ce questionnaire, administré au chef du site d'habitation s'il est pêcheur ou le cas échéant, il a été assisté par le chef de la communauté des pêcheurs, a permis de disposer des caractéristiques des sites d'habitation de pêcheurs et de leurs débarcadères, notamment, en ce qui concerne : les informations générales/administratives relatives au site d'habitation ; le cadre géographique et physique du site d'habitation ; les services et infrastructures, organisations sociales et autorités présentes, les activités menées dans le secteur de la pêche (commercialisation et transformation) ; les informations sur la migration des pêcheurs ; les capacités de pêche ; l'état effectif des différentes catégories socio-professionnelles ; la liste de ménages de pêcheurs sur le site d'habitation.

#### **3.2.3 Focus group**

Le questionnaire a permis de collecter des informations généralisées sur les zones d'activité de pêches, et orientera les enquêteurs vers les sites où il y a les ménages pêcheurs pour chaque village ou hameau identifié. L'administration de questions d'ordre général auprès des dignitaires locaux a aussi permis d'avoir des informations sur différents aspects de l'activité de pêche dans la zone recensée.

### **3.3 Organisation de la collecte**

Les soucis de rigueur et d'implication a permis d'avoir des données fiables et la réalisation des collectes de manière exhaustive. Comme la durée de l'enquête exige un temps réduit, l'organisation sur terrain a privilégié les implications des différentes structures tels le Ministère de tutelle au niveau central et aussi dans les régions, les autres ministères, les institutions travaillant dans le secteur pêches, les Collectivités Territoriales Décentralisées. Trois types d'agents, maîtrisant chacun sa zone d'intervention, ont été mobilisés sur terrain :

- Enquêteurs ;
- Contrôleurs ; et
- Superviseurs.

Ces agents ont été recrutés comme les premiers responsables des collectes de données sur les zones d'enquêtes et à Antananarivo. Les enquêteurs ont comme zone d'intervention les villages et/hameaux tandis que les contrôleurs interviendront au niveau des commune. Les superviseurs ont assuré des interventions ponctuelles selon les termes qui leurs ont été conférés.

#### **3.3.1 Recrutement et formation des agents**

Les agents opérationnels sur terrain ont été recrutés au niveau local et à Antananarivo. Toutefois, une partie du recrutement d'enquêteurs locaux a été pris en charge par chaque DRPEB (outre les enquêteurs recrutés par le cabinet) pour :

- Une meilleure maîtrise du terrain ;
- Facilitation d'approche auprès des communautés locales ;
- Accélération de la collecte de données.

Le recrutement s'est effectué selon le dispositif des termes exigés, dispositif calendaire établi et s'est fait progressivement selon la répartition de réalisation des enquêtes par région. Les régions d'intervention seront groupées selon leur proximité et un codage a été mis en place pour les définir. La répartition des agents selon la région est fournie dans le tableau suivant.

Des formations à Antananarivo et au niveau des chefs-lieux de région ont été dispensées par des agents opérationnels après avoir été retenus. La formation a été effectuée en cascade :

- 1<sup>er</sup> temps : formation des agents du cabinet par des techniciens du MPEB ;
- 2<sup>nd</sup> temps : formation des agents locaux par les agents du cabinet.

Pêche maritime et côtière											Pêche continentale				
Code	Région	District	NOMBRE COMMUNES (INSTAT)	Nombre commune (ECN 2013)	Nombre village (ECN 2013)	Nombre pêcheur (ECN 2013)	Nombre de binome enquêteurs estimés	Nombre de contrôleurs estimés	Nombre de superviseurs estimés	Durée sur terrain	Nombre de plan d'eau	Nombre de binome enquêteurs estimés	Nombre de contrôleurs estimés	Nombre de superviseurs estimés	
A	ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	24	0	0	0					2	1			
		ANDRAMASINA	14	0	0	0					1	3			
		ANJOZOROBE	19	0	0	0					3	2			
		ANKAZOBE	15	0	0	0					0	0			
		ANTANANARIVO ATSIM	26	0	0	0					0	0			
		ANTANANARIVO AVAR	16	0	0	0					0	0			
		ANTANANARIVO RENIV	1	0	0	0					0	0			
		MANJAKANDRIANA	25	0	0	0				1	30	1	2	2	1
B	ITASY	ARIVONIMAMO	23	0	0	0					7	8			
		MIARINARIVO	14	0	0	0					0	0			
		SOAVINANDRIANA	16	0	0	0					1	3	1		
C	VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	19	0	0	0					0	0			
		ANTANIFOTSY	14	0	0	0					0	0			
		ANTSIRABE I	1	0	0	0					1	3			
		ANTSIRABE II	20	0	0	0					0	0			
		BETAFO	18	0	0	0					0	0			
		FARATSIHO	9	0	0	0					0	0			
		MANDOTO	9	0	0	0				1	30	0	0	1	1
D	VATOVAVY	IFANADIANA	15	0	0	0					1	3			
		MANANJARY	30	8	49	3152	11	4			0	0			
		NOSY-VARIKA	19	3	27	4129	12	2	1	30	4	2	1	1	
E	FITOVINANY	IKONGO	17	0	0	0					23	6			
		MANAKARA ATSIMO	48	6	43	3805	12	4			6	3			
		VOHIPENO	21	4	33	2827	8	3	1	30	0	0	1	1	
F	ATSIMO ATSIANANA	BEFOTAKA	9	0	0	0					20	7			
		FARAFANGANA	33	9	36	1532	5	1			3	1			
		MIDONGY-ATSIMO	7	0	0	0					0	0			
		VANGAINDRANO	31	10	53	1032	5	2			1	1			
		VONDROZO	18	0	0	0				1	30	0	0	1	1
												1	1		
J	ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	22	0	0	0					3	4			
		AMPARAFARAVOLA	22	0	0	0					0	0			
		ANDILAMENA	9	0	0	0					2	1			
		ANOSIBE-AN'ALA	11	0	0	0					0	0			
		MORAMANGA	23	0	0	0				1	30	1	2	4	1
H	ATSIANANA	ANTANAMBAO MANAN	6	0	0	0					6	7			
		BRICKAVILLE	18	3	27	963	4	2			0	0			
		MAHANORO	12	5	45	2986	9	2			7	3			
		MAROLAMBO	15	0	0	0					2	1			
		TOAMASINA I	1								0	0			
		TOAMASINA II	18	6	73	3084	10	4			3	1			
		VATOMANDRY	21	5	24	1168	5	1	1	30	2	1	2	1	
I	ANALANJIROFO	FENERIVE EST	14	5	19	915	4	1			28	9			
		MANANARA-AVARATRA	16	6	31	1482	5	1			14	6			
		MAROANTSETRA	20	9	42	1961	7	2			1	1			
		SAINTE MARIE	1	1	57	810	6	2			0	0			
		SOANIERANA IVONGO	9	3	18	1112	4	2			0	0			
		VAVATENINA	11	0	0	0				1	30	0	0	1	1
												1	1		
L	BOENY	AMBATO BOENI	12	0	0	0					9	3			
		MAHAJANGA I	1								1	1			
		MAHAJANGA II	9	7	45	3531	12	3			1	1			
		MAROVOAY	13	2	32	2121	7	2			1	1			
		MITSINJO	7	3	34	2391	7	3			7	4			
		SOALALA	4	2	33	3325	10	3	1	30	3	1	3	1	
										36	11				



### **3.3.2 Gestion du défaut de couverture**

L'ensemble des sites d'habitation défini par l'enquête a été couvert. Pour faire face aux différentes difficultés susceptibles de survenir lors de l'opérationnalisation des enquêtes, des mesures ont été optées pour s'assurer des conditions optimales des recueils de données. En cas de réticence et/ou de difficulté d'accès des répondants, un volume d'enquête fixé par jour a été appliqué par enquêteur. Par ailleurs, des séances de sensibilisation durant les pré-enquêtes ont été privilégiées.

### **3.4 Thématiques et production d'indicateurs**

En se basant sur l'ECN réalisée en 2012-2013, et suivant l'exploration de l'existant au niveau local qu'international, quatre thématiques ont été traitées. Les thématiques ont abordé les grands axes de l'ODD et les priorités en termes de gouvernance des ressources naturelles.

- Exploitation et capacités de pêche ;
- Ménages pêcheurs : caractéristiques typologiques ;
- Unités de pêche : matériels et équipement ;
- Le secteur aquacole à l'échelle du ménage.

Par rapport à ces thématiques, des indicateurs ont été produits et qui ont été associés aux différents modules des questionnaires d'enquêtes. Ces indicateurs sont issus de l'exploitation de l'ECN 2012-2013, des données issues des différentes études sur la pêche continentale et maritime (au niveau national et au niveau international pour produire des indicateurs de comparabilités), et seront affinés lors des ateliers de validation.

## **4 ANALYSE ET TRAITEMENT DES DONNÉES**

### **4.1 Création de base de données**

Après saisie sur des supports, et après des validations des superviseurs d'enquête, les données recueillies seront mises sur une base de données sur plateforme en ligne par le biais des supports PHP et MySQL sous Kobotoolbox.

#### Apurement des données

Après saisie et mise en ligne les données seront apurées en vue de traitement statistique par les experts à travers le logiciel Power BI desktop.

### **4.2 Analyse par thématique**

Les données seront traitées par thématique pour aboutir aux résultats exigés par l'ECN.

### **4.3 Supports**

Des tablettes seront mises à disposition des enquêtes pour la réalisation des enquêtes ménages. Les formulaires à remplir ont été effectués sur un tableur présentant les questionnaires d'enquête par thématique. Les membres de l'équipe de collecte ont été initiés et formés sur leur utilisation, le remplissage et la récapitulation des données récoltées à partir de ces outils.

## 5 CHRONOGRAMME ET SUIVI DES ACTIVITES

### 5.1 Chronogramme des activités

TECH-5 PROGRAMME D'ACTIVITE ET CALENDRIER DES LIVRABLES

Activités	Mois - 1				Mois - 2				Mois - 3				Mois - 4				Mois - 5				Mois - 6				Mois - 7				Mois - 8				Mois - 09			
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4																												
<b>Phase 1 : Cadrage</b>																																				
Réunion de démarrage	■																																			
Revue et consultation	■																																			
Concertation sur les modules d'enquête	■																																			
Consolidation	■																																			
Validation	■																																			
<b>Phase 2 : Préparation technique</b>																																				
Délimitation des aspects opérationnels	■																																			
Identifictaion des besoins en informations	■																																			
Stratégie de collectes de données	■																																			
Finalisation et validation des supports	■																																			
Reproduction des supports	■																																			
<b>Phase 3</b>																																				
<b>I - REGIONS A-B-C</b>																																				
<b>I-1- Recrutement des agents de collecte</b>																																				
Lancement des annonces					■																															
Pré-sélection et formalités administratives					■																															
Sélection et formations des candidats retenus					■																															
<b>I-2- Collecte de données</b>																																				
Déploiement sur terrain des agents de collecte					■																															
Contrôle					■																															
Supervision					■																															
<b>II- REGIONS D-E-F-G</b>																																				
<b>II-1- Recrutement des agents de collecte</b>																																				
Lancement des annonces									■																											
Pré-sélection et formalités administratives									■																											
Sélection et formations des candidats retenus									■																											
<b>II-2- Collecte de données</b>																																				
Déploiement sur terrain des agents de collecte									■																											
Contrôle									■																											
Supervision									■																											
<b>III- REGIONS H-I-J-K</b>																																				
<b>III-1- Recrutement des agents de collecte</b>																																				
Lancement des annonces													■																							
Pré-sélection et formalités administratives													■																							
Sélection et formations des candidats retenus													■																							
<b>III-2- Collecte de données</b>																																				
Déploiement sur terrain des agents de collecte													■																							
Contrôle													■																							
Supervision													■																							
<b>IV- REGIONS L-M-N-O</b>																																				

<b>IV-1- Recrutement des agents de collecte</b>								
Lancement des annonces								
Pré-sélection et formalités administratives								
Sélection et formations des candidats retenus								
<b>IV- 2- Collecte de données</b>								
Déploiement sur terrain des agents de collecte								
Contrôle								
Supervision								
<b>V- REGIONS P-Q-R</b>								
<b>V-1- Recrutement des agents de collecte</b>								
Lancement des annonces								
Pré-sélection et formalités administratives								
Sélection et formations des candidats retenus								
<b>V-2- Collecte de données</b>								
Déploiement sur terrain des agents de collecte								
Contrôle								
Supervision								
<b>VI- REGIONS S-T-U</b>								
<b>VI-1- Recrutement des agents de collecte</b>								
Lancement des annonces								
Pré-sélection et formalités administratives								
Sélection et formations des candidats retenus								
<b>VI-2- Phase de collecte de données</b>								
Déploiement sur terrain des agents de collecte								
Contrôle								
Supervision								
<b>Phase 4 : Traitement des données</b>								
Saisie et apurement								
Traitement								
<b>Phase 5 : Analyse et publication</b>								
Etude de la vraisemblance								
Verification de la cohérence interne des résultats								
<b>Phase 6 : Réstitution</b>								
Atelier de restitution et de validation								
Consolidation avec les remarques issues de l'atelier								
<b>Les Livrables</b>								
Note de cadrage								
Rapport de préparation technique								
Rapport de collecte de données								
Rapport du traitement de données								
Rapport provisoire								
Rapport final								

## 5.2 *Suivi des opérations de collecte de données*

La réalisation des opérations de suivi a été effectuée en collaboration étroite avec les techniciens du MPEB et les DRPEB.

<b>REGIONS</b>	<b>Nbre Districts</b>	<b>Nbre Communes</b>	<b>Nbre enquêteurs</b>
Analamanga	7	18	16
Itasy	3	14	18
Amoron I Mania	4	41	54
Alaotra Mangoro	5	21	32
Haute Matsiatra	7	57	28
Betsiboka	2	14	26
Ihorombe	3	30	22
Atsimo Atsinanana	5	30	64
Sava	4	33	56
Sofia	7	26	64
Diana	5	52	146
Fitovinany	3	15	36
Atsinanana	7	52	122
Vakinankaratra	7	29	54
Bongolava	2	8	22
Analanjirofo	6	21	102
Anosy	2	10	62
Atsimo Andrefana	7	19	105
Vatovavy	3	12	24
Boeny	6	94	106
Menabe	5	26	66
Melaky	3	17	54
Androy	4	23	28
<b>TOTAL 2023</b>	<b>107</b>	<b>662</b>	<b>1307</b>
TOTAL 2012	77	222	
Différence	30	440	

La coopération avec les parties prenantes s'est traduite également par l'affinement permanent de la méthodologie de collecte à travers des échanges entre le cabinet, le MPEB et le projet SWIOFish 2 :

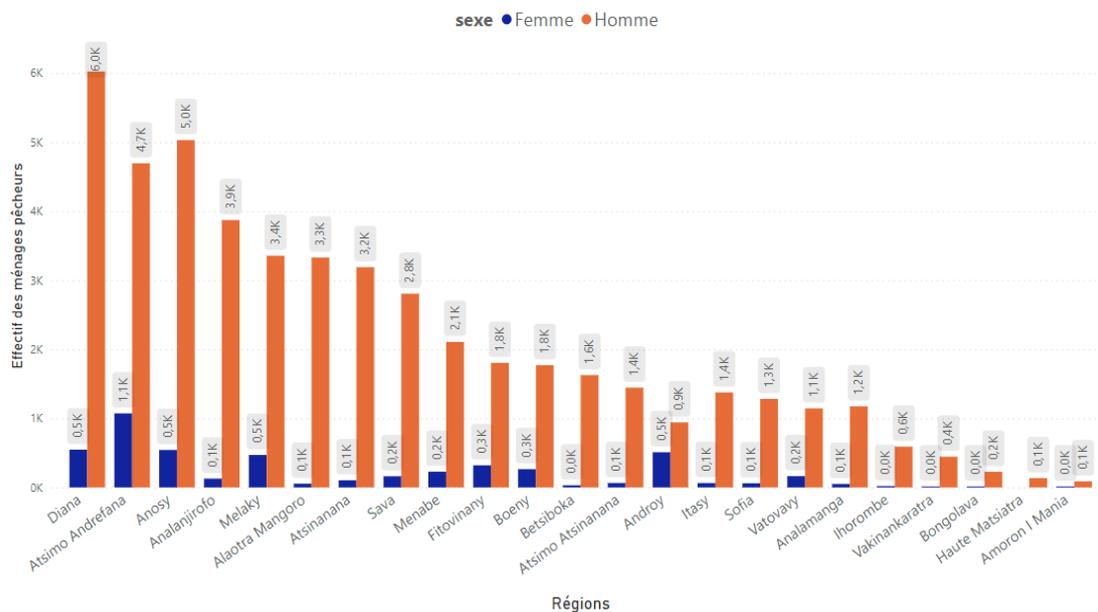
- Réunion de travail ;
- Partage d'informations.

Délivrance d'attestation de bonne fin de mission par les DRPEB respectifs des Régions.

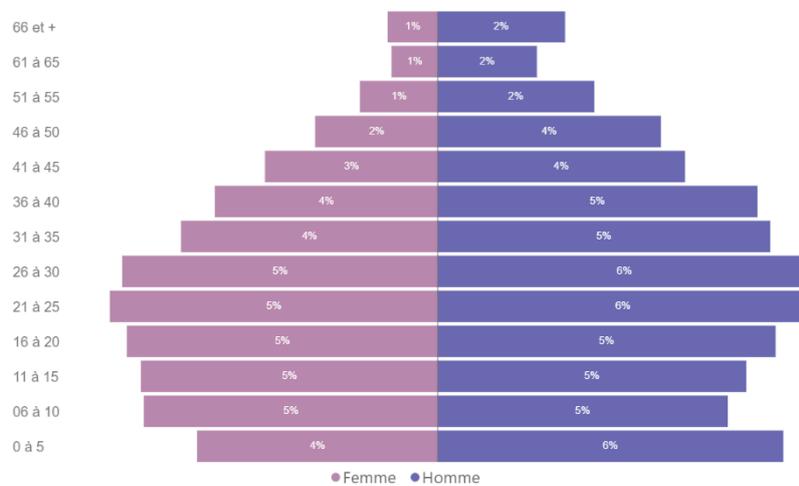
## 6 STRUCTURE DE L'ECN ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

### 6.1 Caractéristiques socio-économiques des ménages pêcheurs

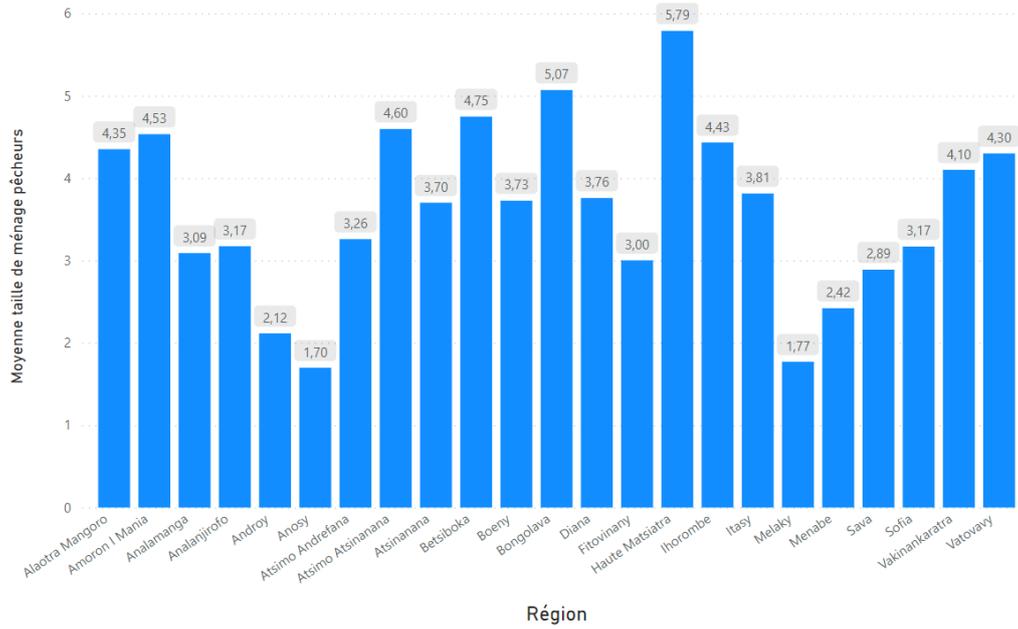
#### 6.1.1 Répartition spatiale des ménages pêcheurs par région et selon le sexe



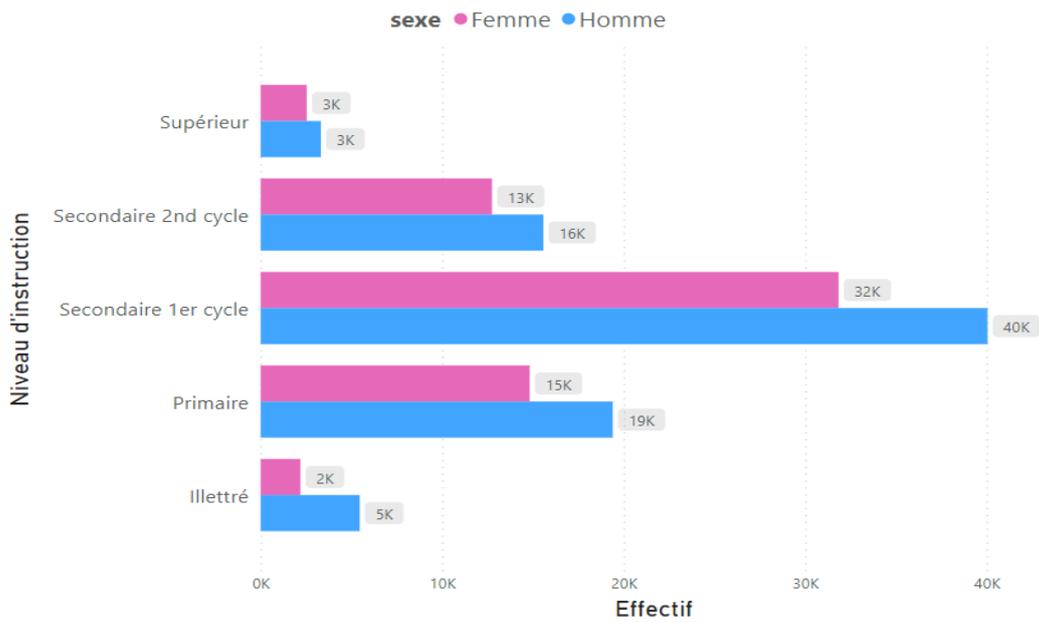
#### 6.1.2 Structures par âge et selon le genre des ménages pêcheurs



#### 6.1.3 Taille moyenne des ménages pêcheurs

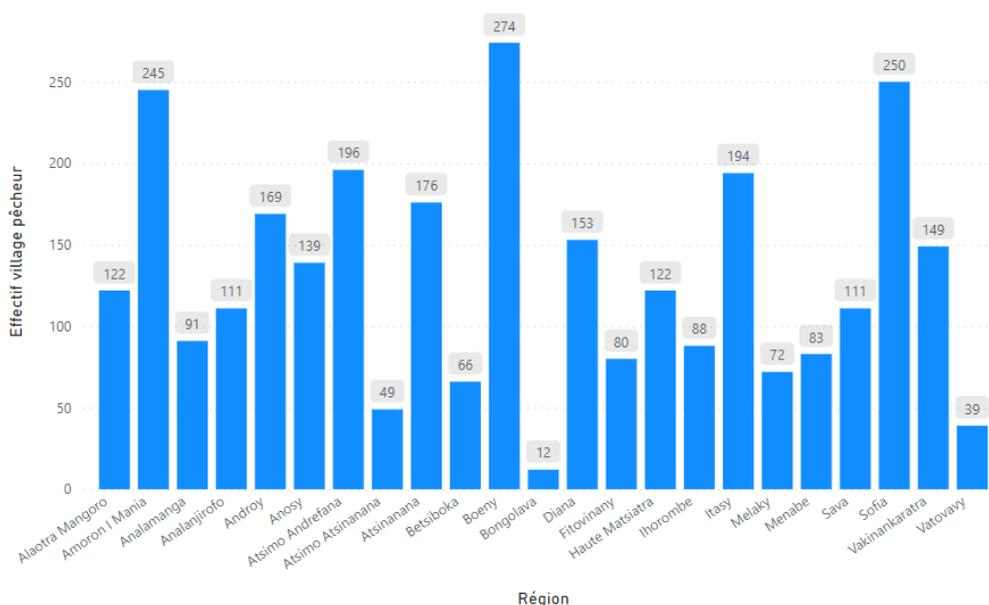


### 6.1.4 Niveau d'instruction des ménages pêcheurs

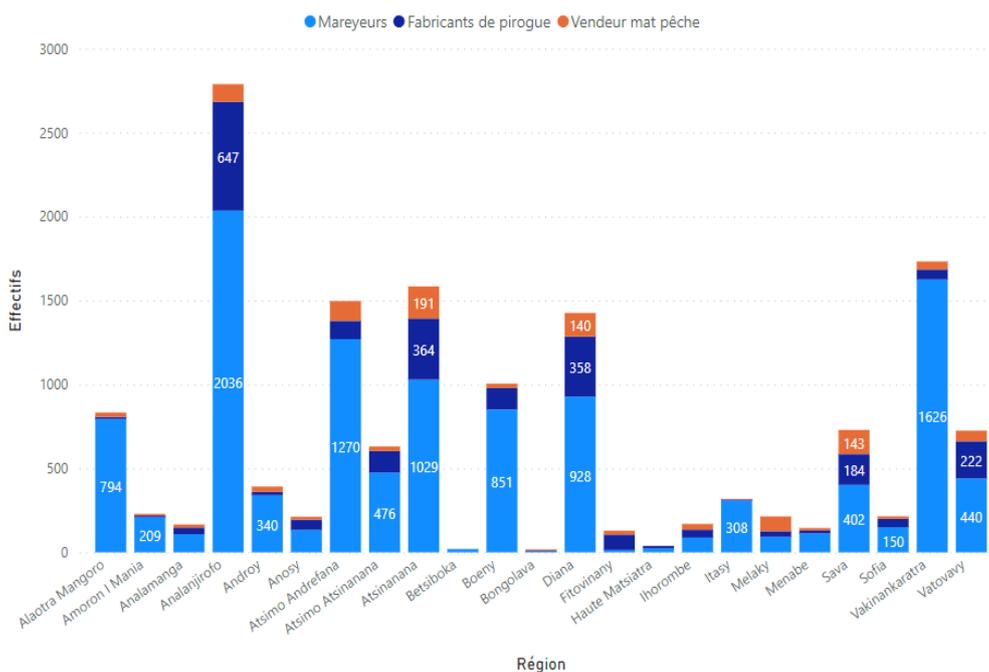


### 6.1.5 Les villages de pêcheurs

### 6.1.5.1 Distribution spatiale des villages de pêcheurs par région

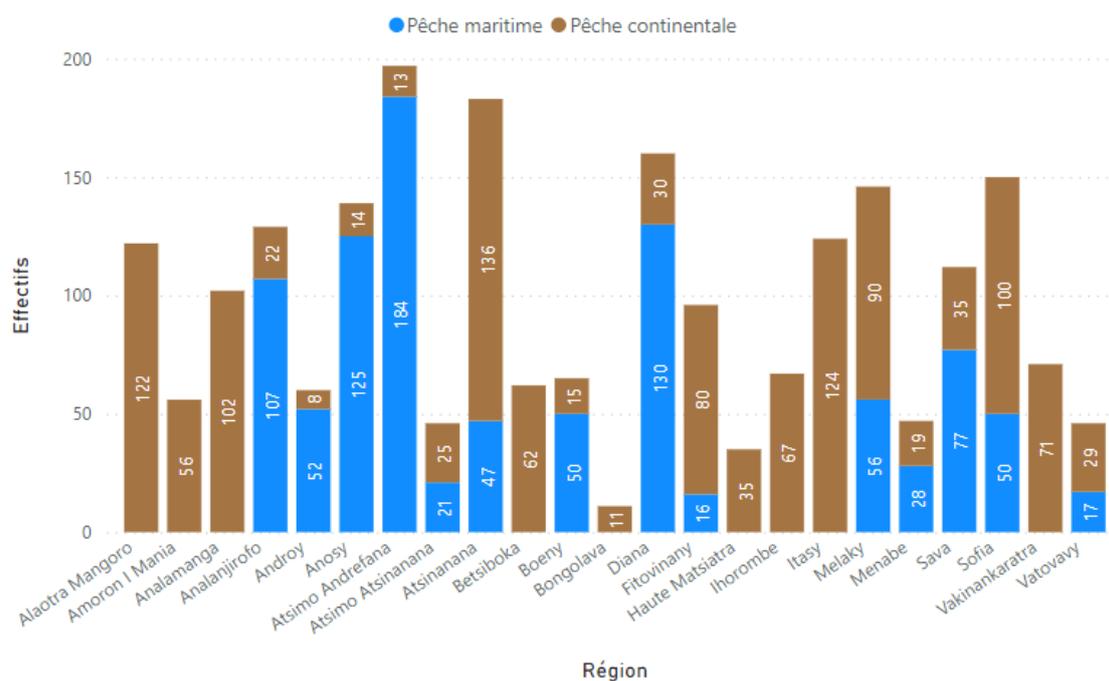


### 6.1.5.2 Distribution spatiale des fabricants de pirogue, vendeurs de matériel de pêche et mareyeurs par région

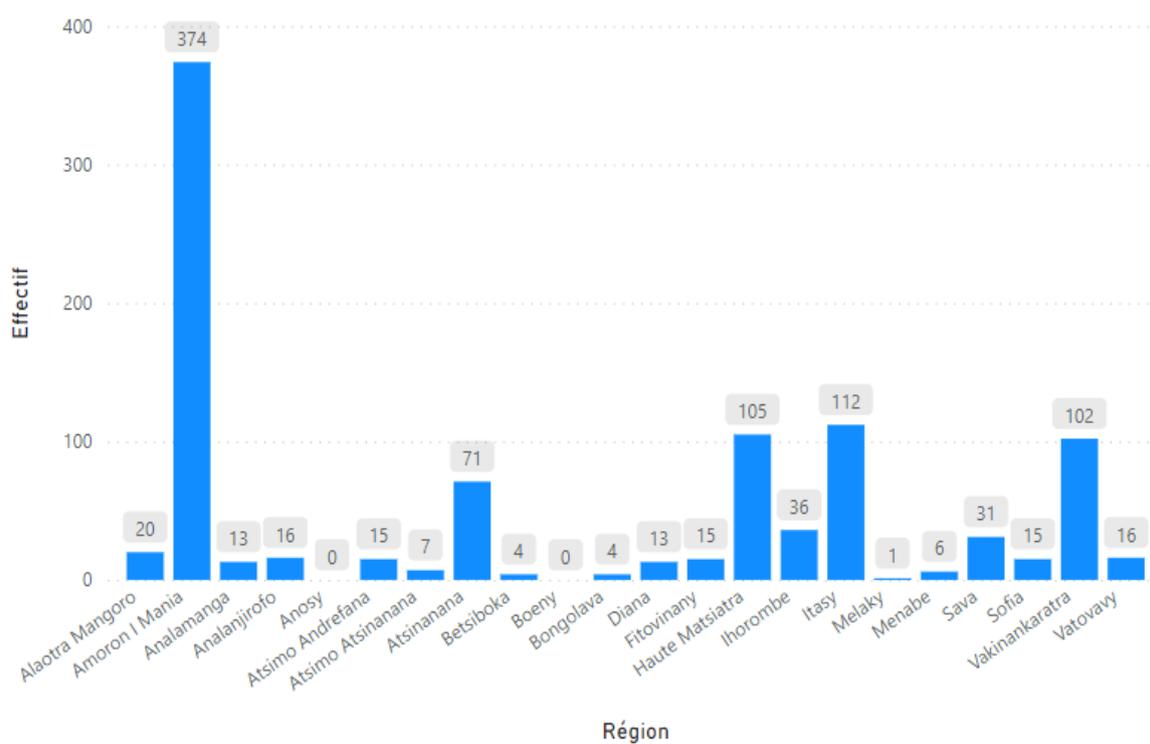


### 6.1.6 Type de pêcherie

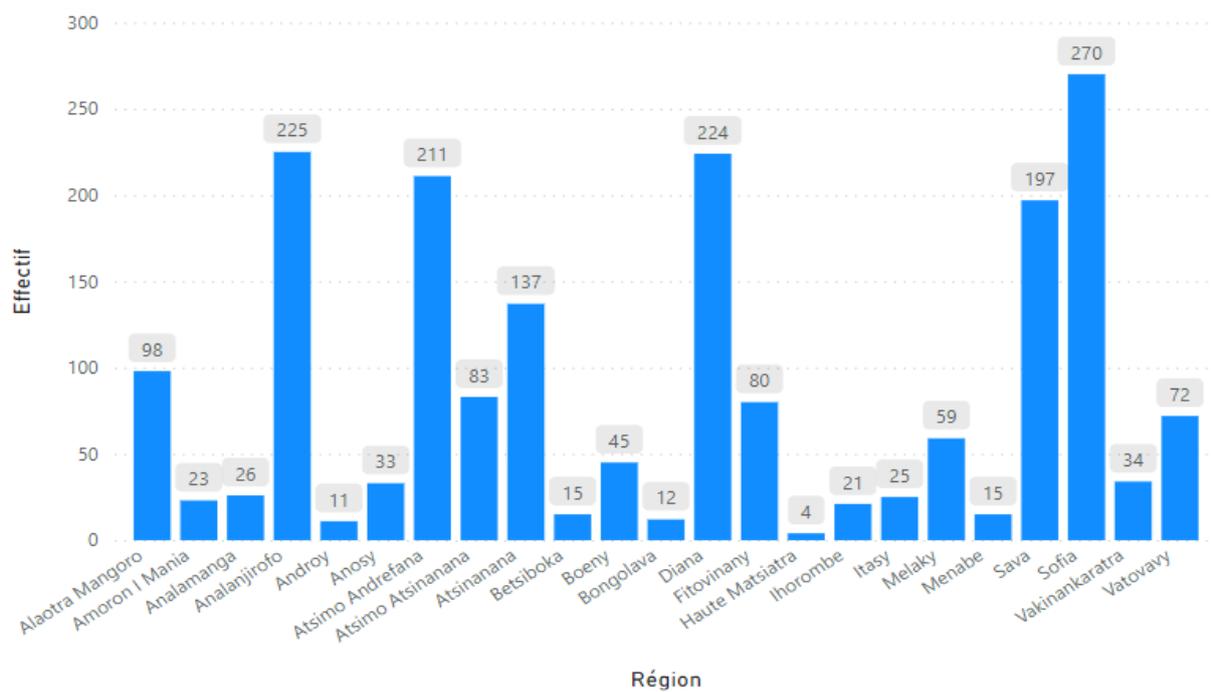
### 6.1.6.1 Distribution spatiale des pêches maritimes et continentales par région



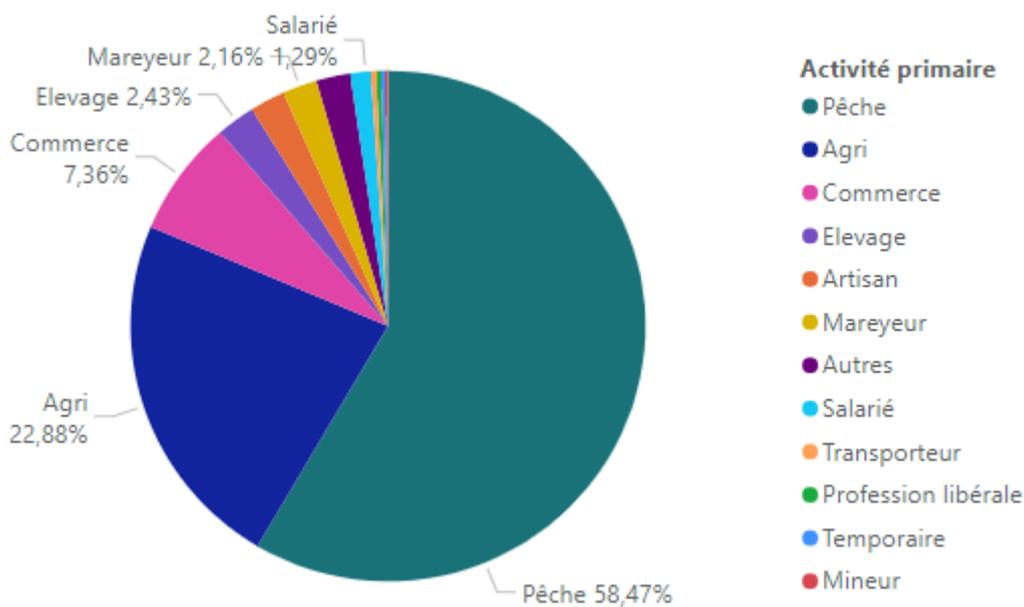
### 6.1.6.2 Distribution spatiale des activités aquacoles par région



### 6.1.7 Répartition des sites de débarquement par région



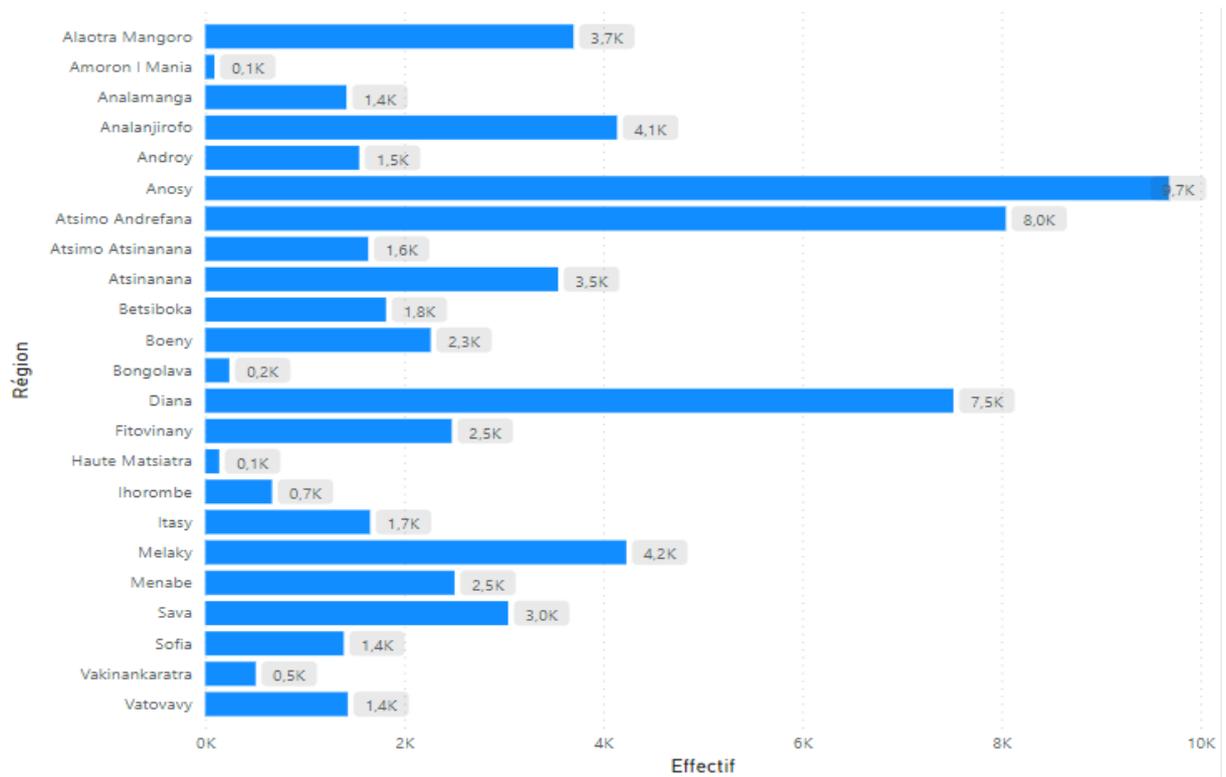
### 6.1.8 Taux d'occupation de la population active



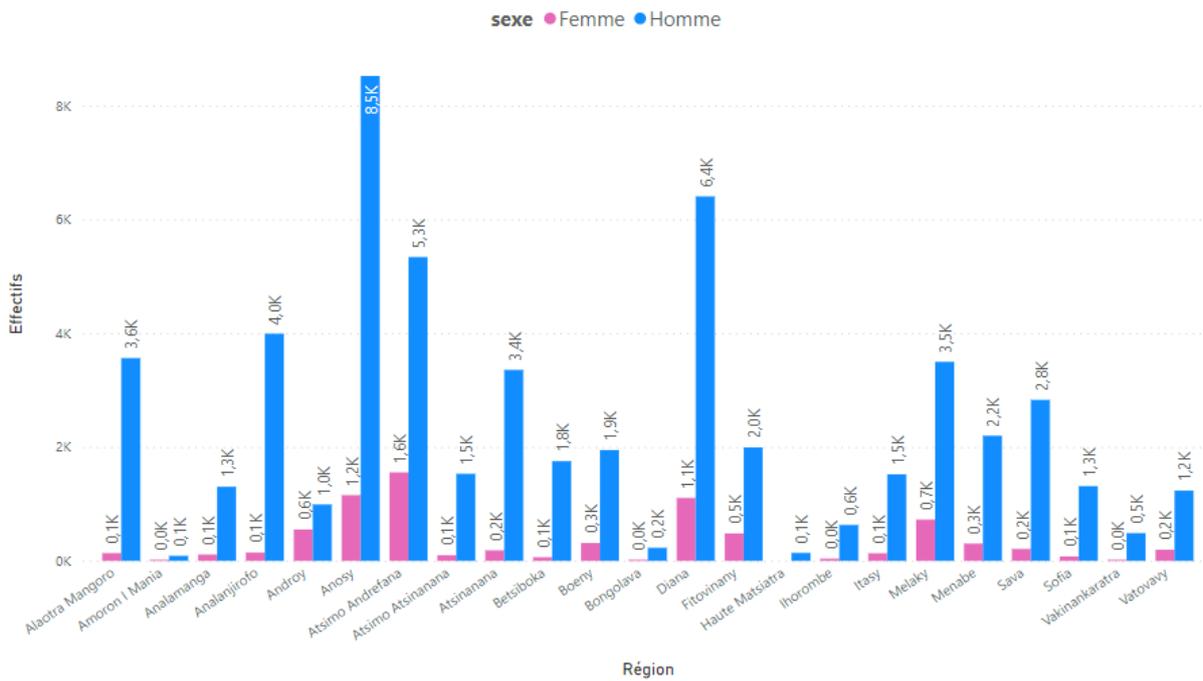
### 6.1.9 Répartition spatiale des ménages pêcheurs par rapport aux autres activités

## 6.2 Unités des pêches

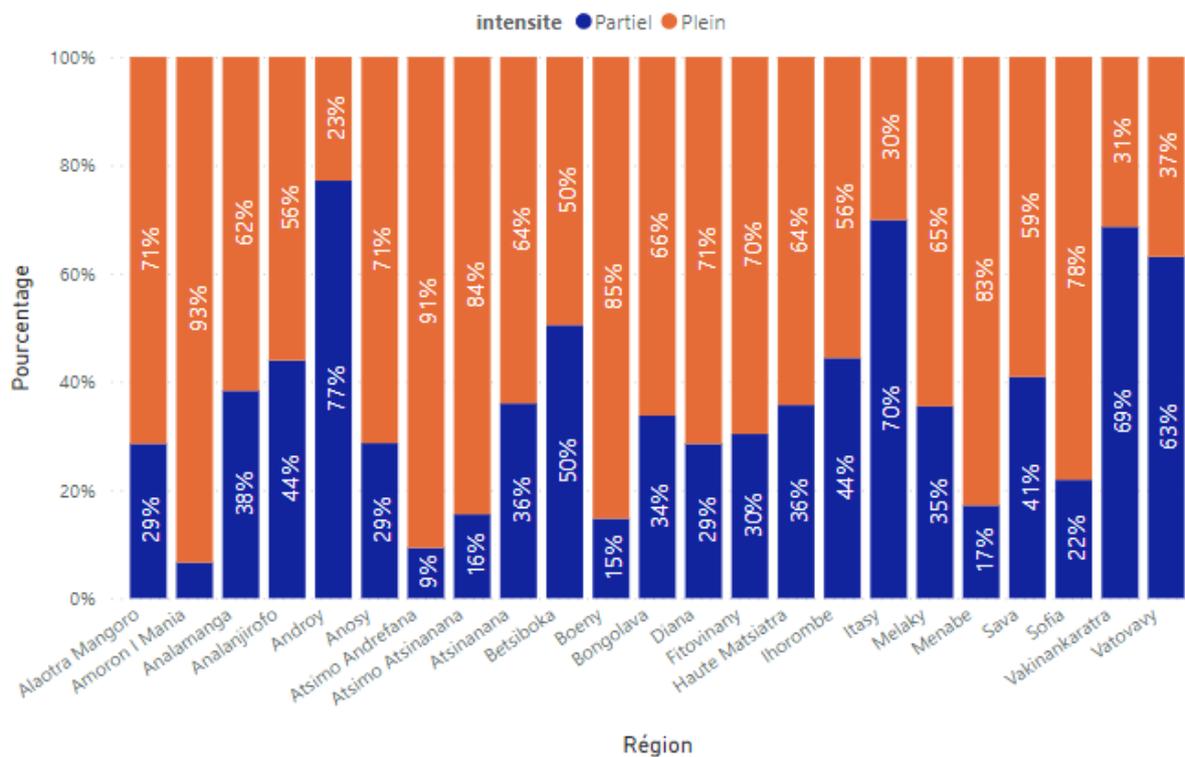
### 6.2.1 Effectif des pêcheurs par région



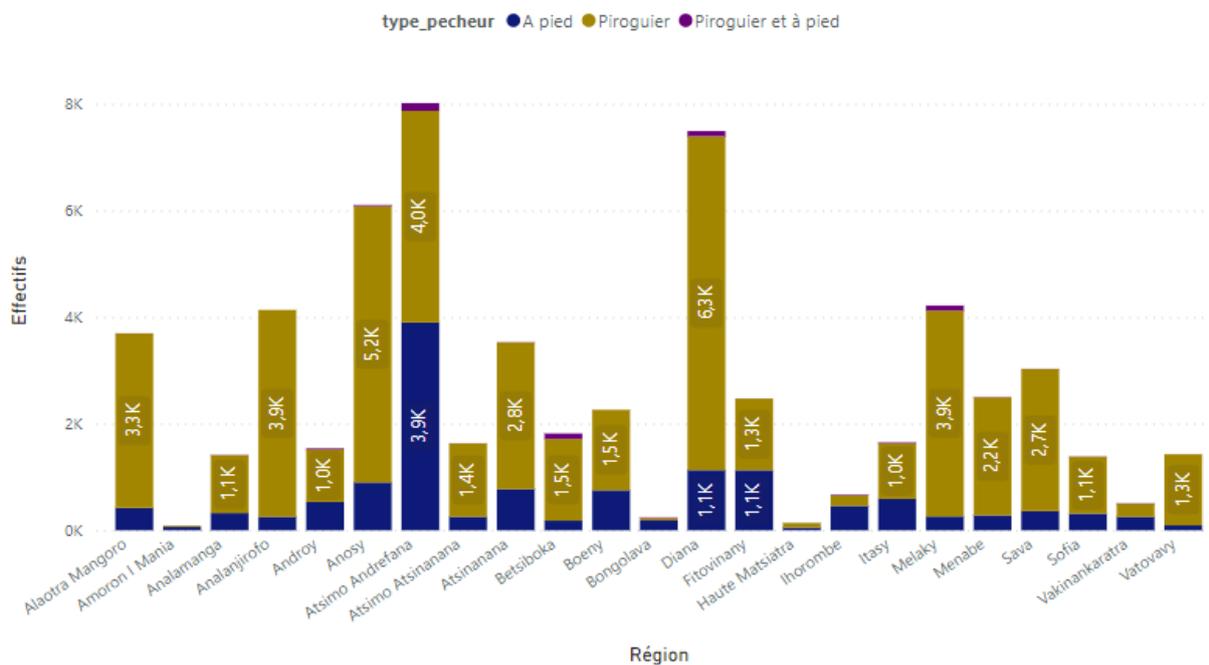
### 6.2.2 Effectif des pêcheurs selon le sexe présenté par région



### 6.2.3 Distribution sur l'activité de pêche à temps plein et à temps partiel selon les régions

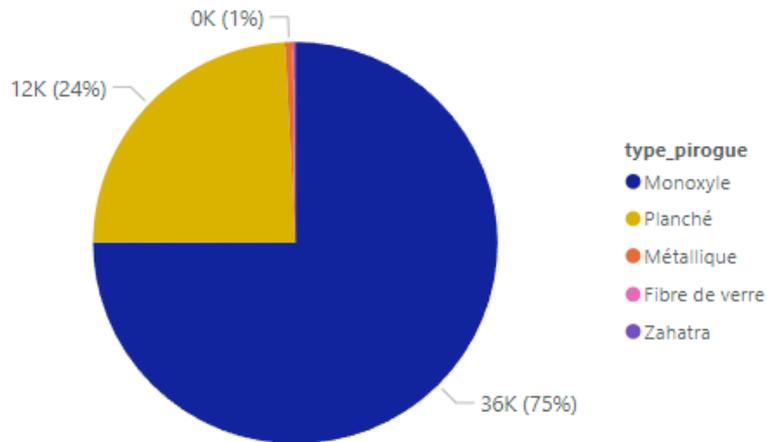


#### 6.2.4 Distribution spatiale des types de pêcheurs par région

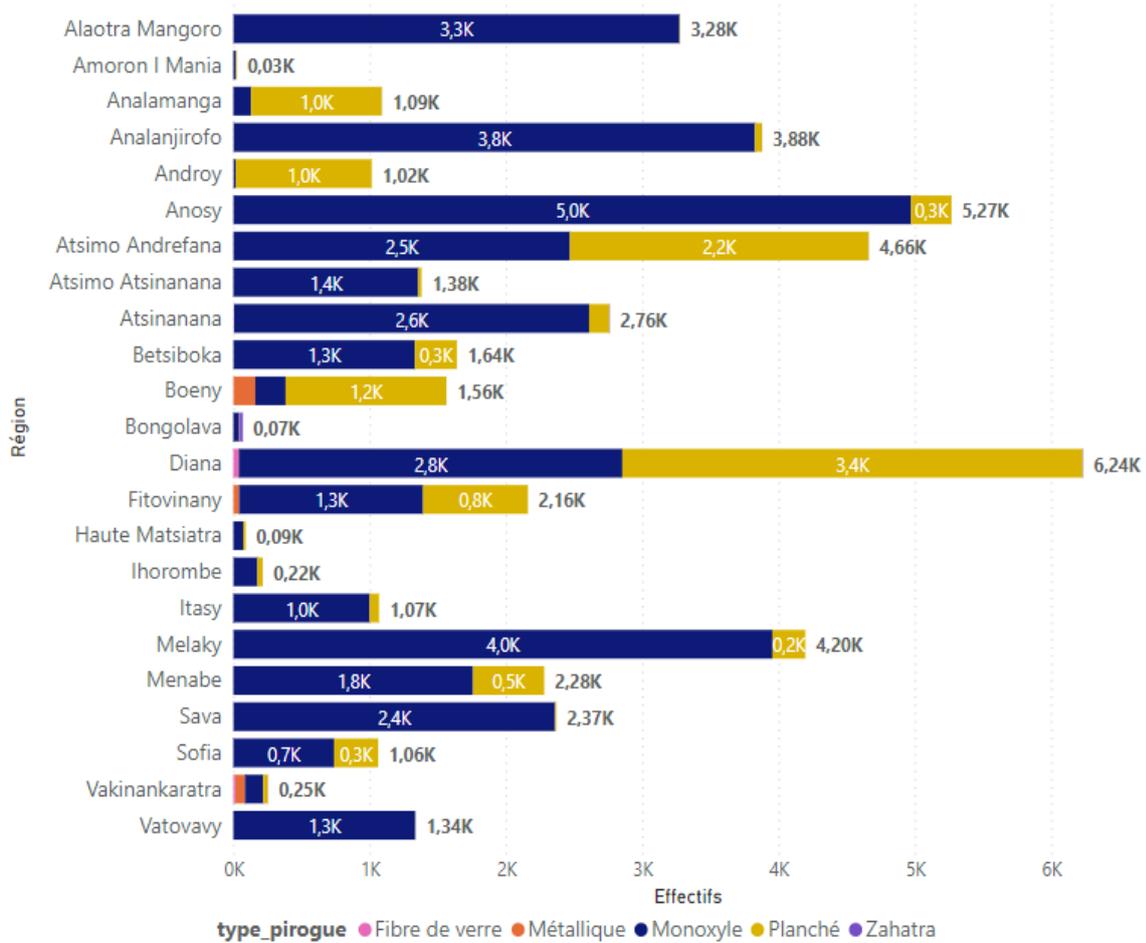


#### 6.2.5 Les activités de pêche piroguère

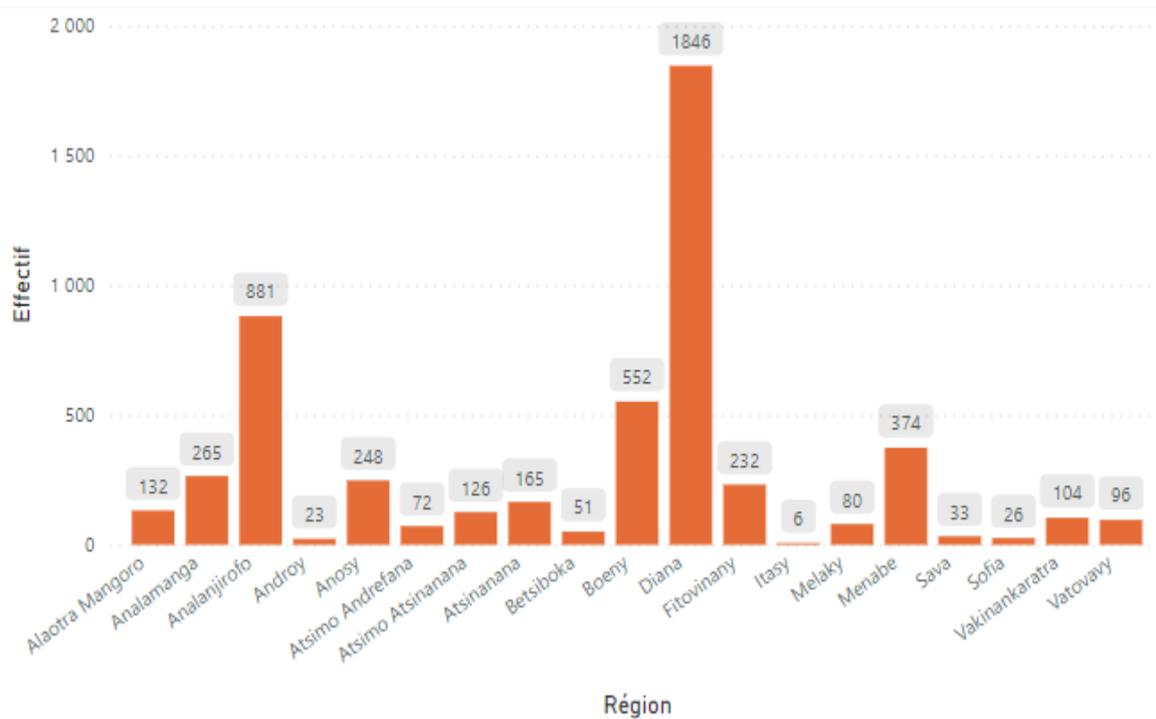
### 6.2.5.1 Typologie des pirogues



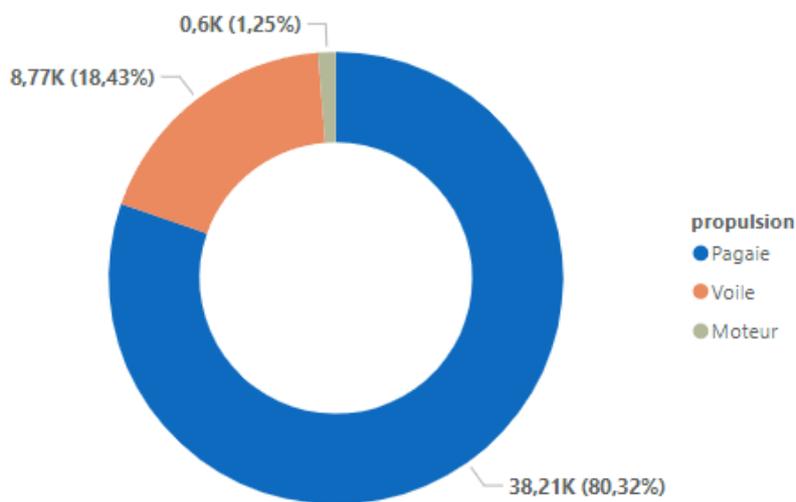
### 6.2.5.2 Répartition spatiale par type de pirogue selon les régions



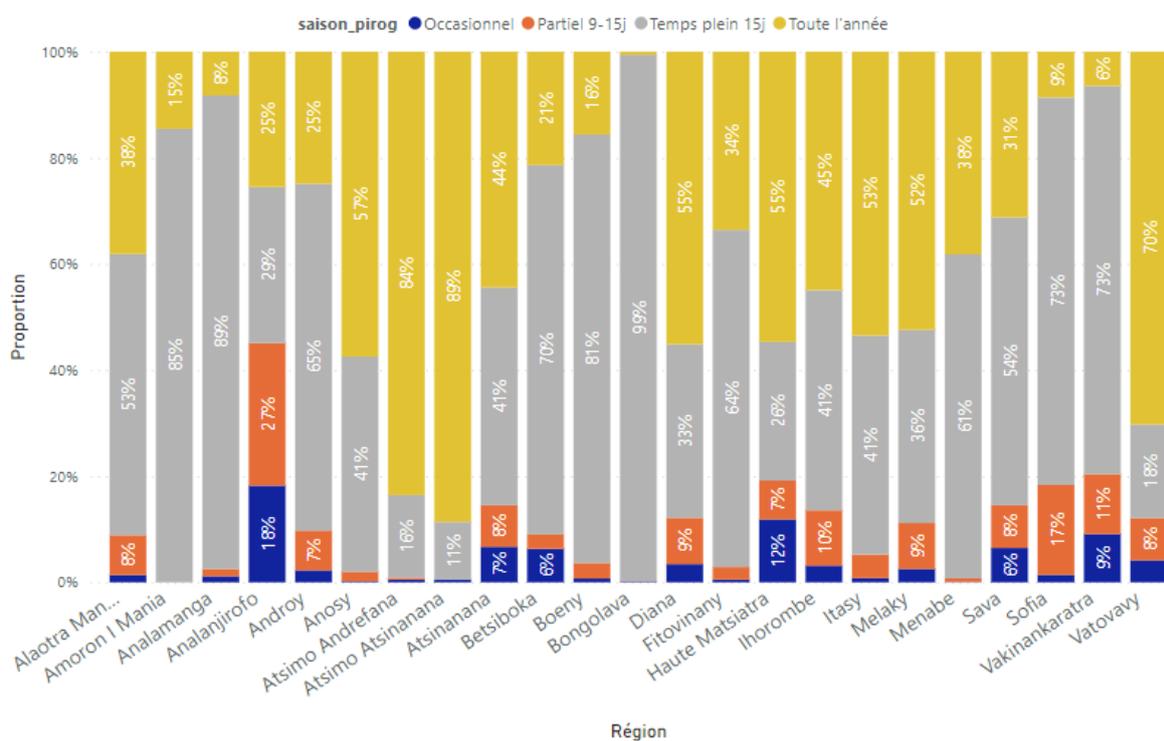
### 6.2.5.3 Répartition spatiale des pirogues immatriculés par région



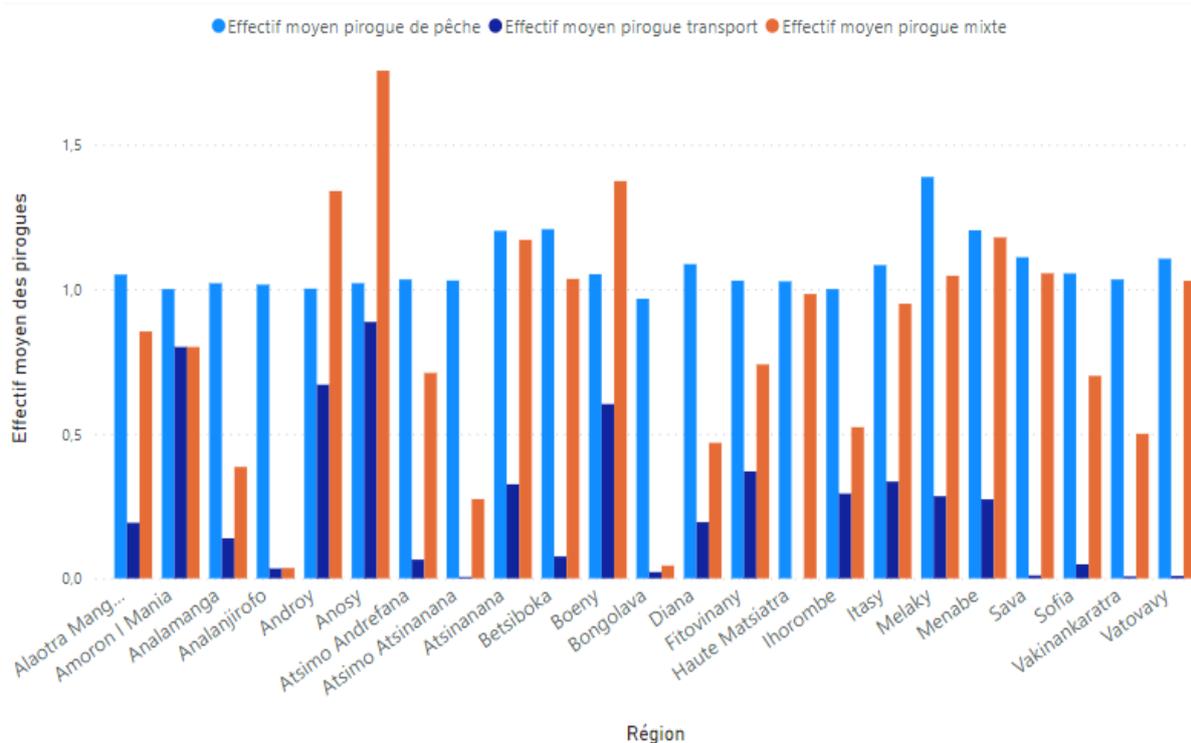
### 6.2.5.4 Caractéristiques techniques des pirogues : propulsion et motorisation



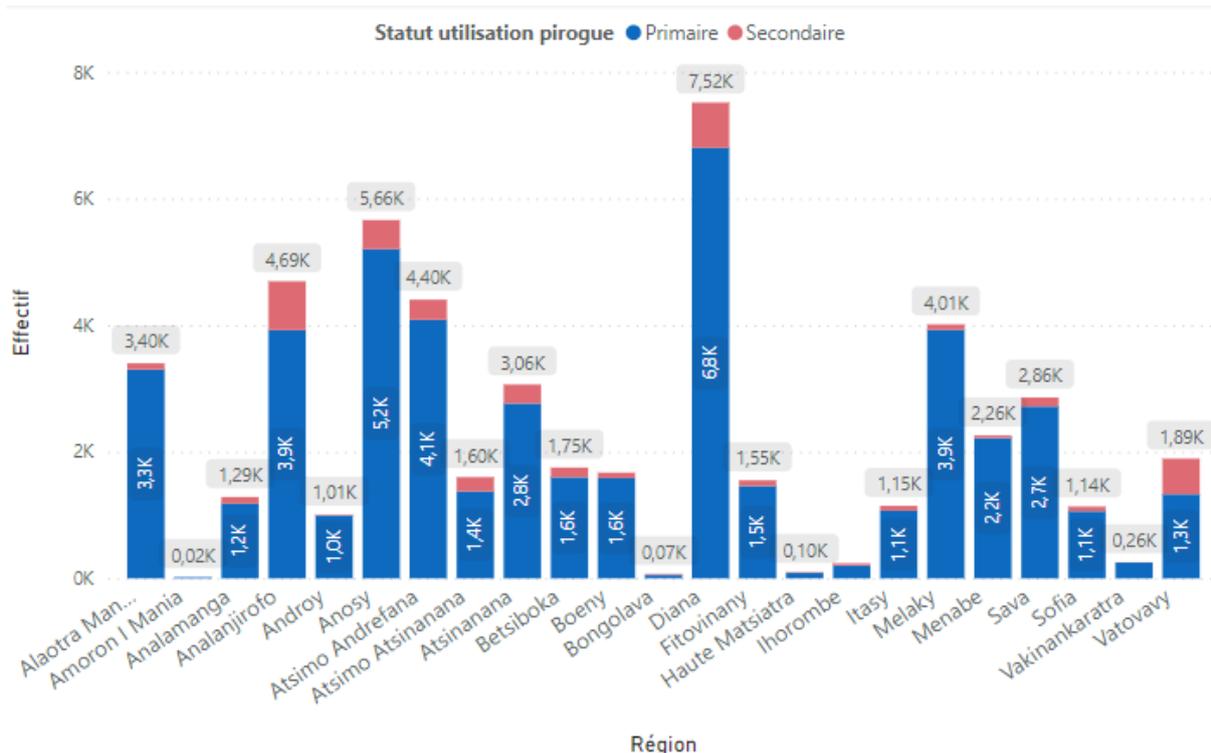
### 6.2.5.5 Fréquence des activités de pêche piroguière



### 6.2.5.6 Effectif moyen des pirogues auprès des unités de pêche : possession



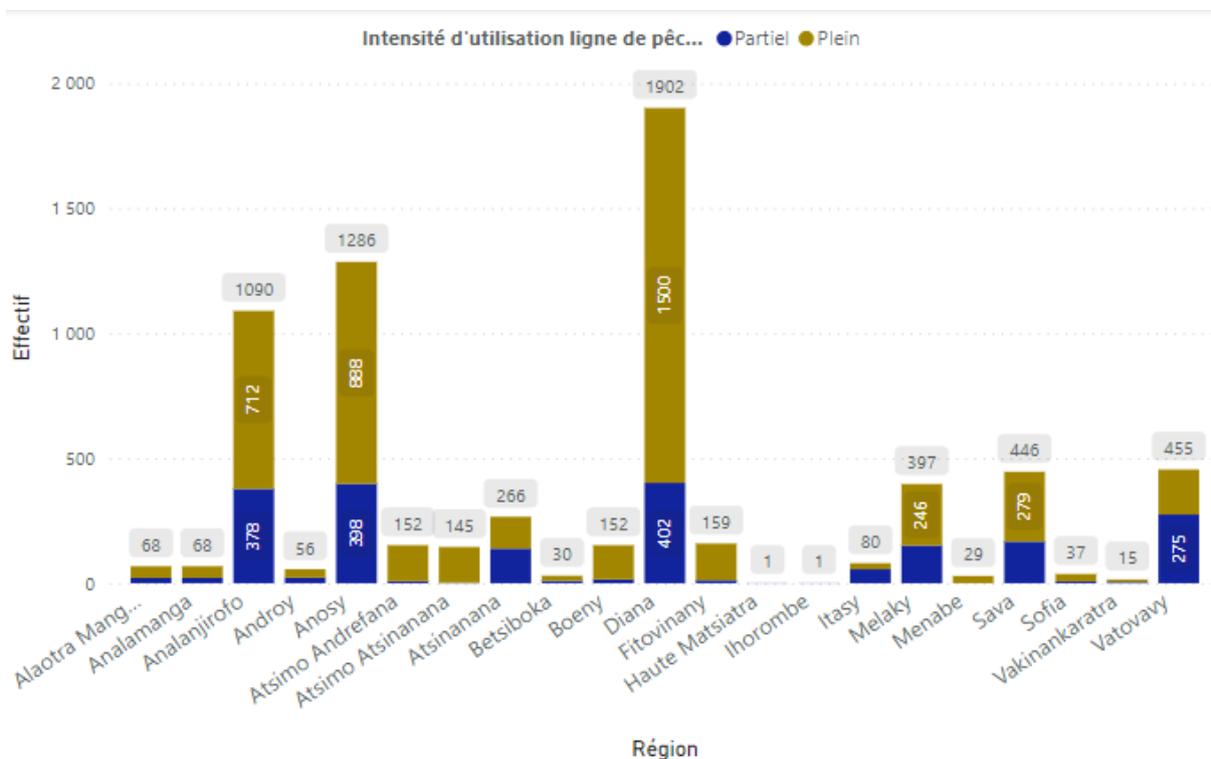
### 6.2.5.7 Activités primaires et secondaires d'utilisation des pirogues



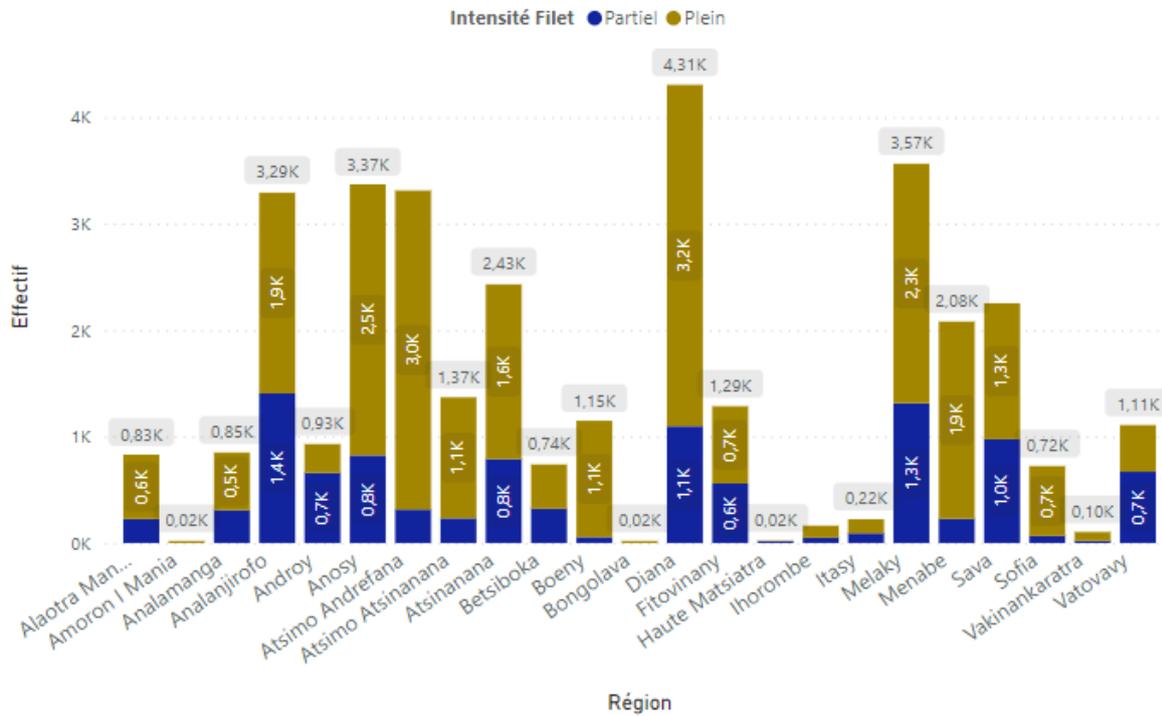
### 6.2.5.8 Caractérisation des engins de pêche piroguère

Les engins principaux

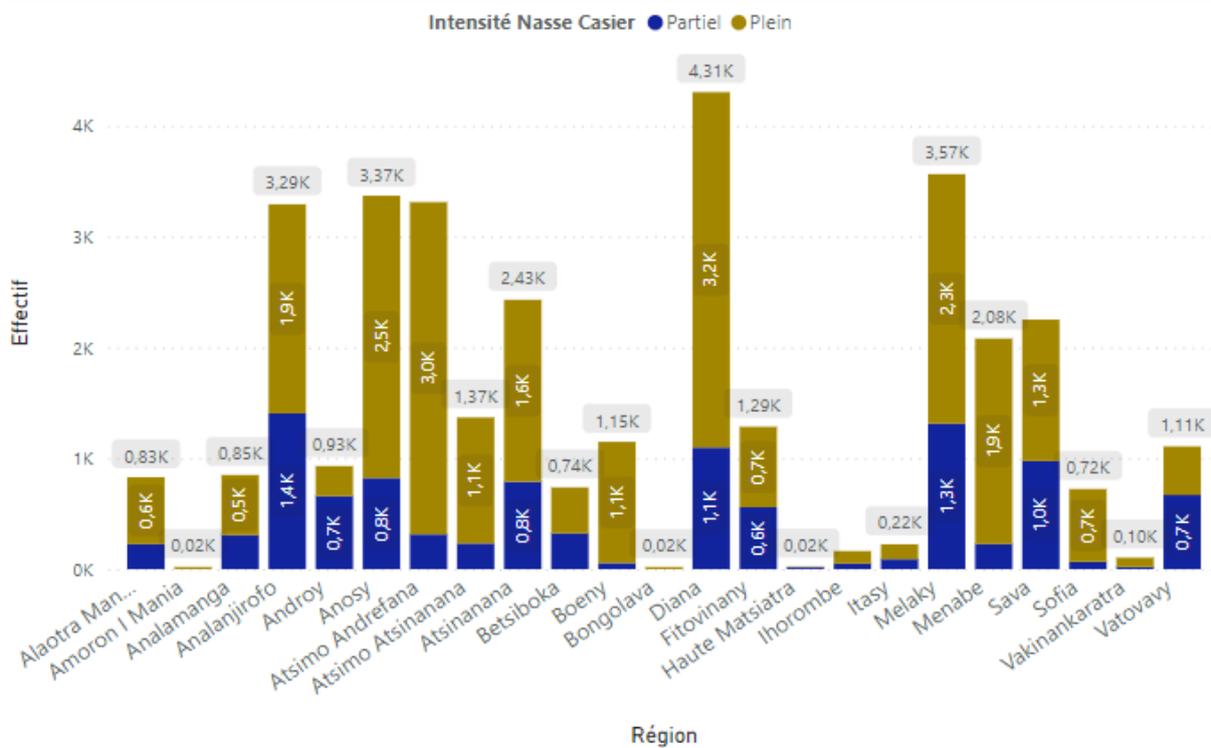
#### a. Lignes de pêche



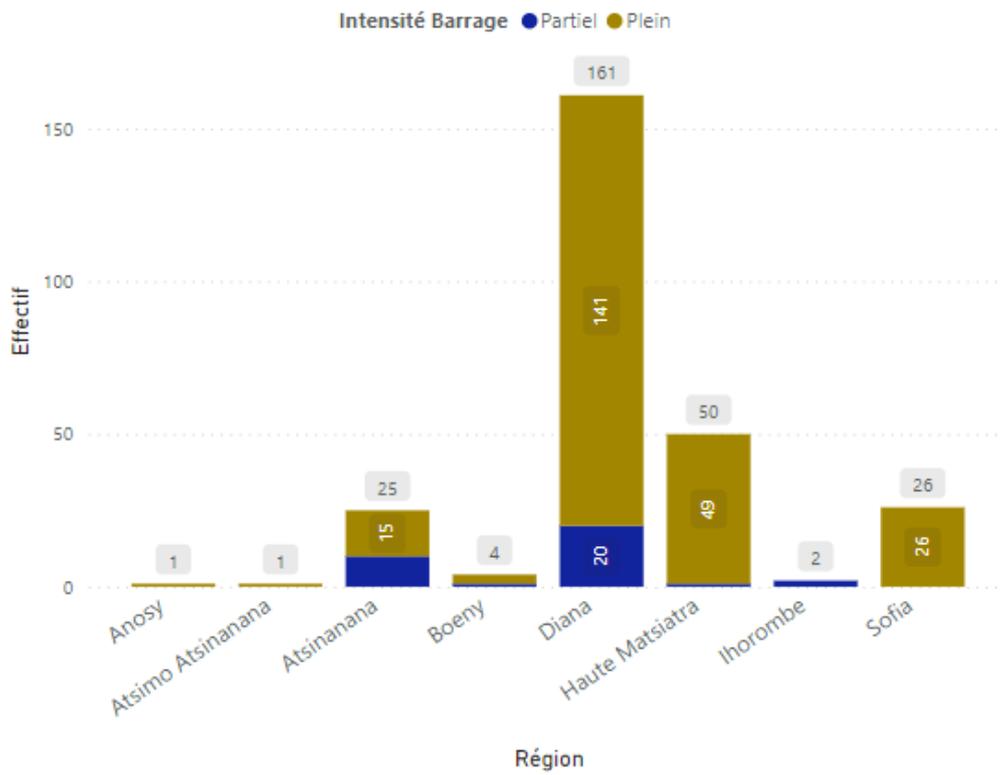
## b. Filets



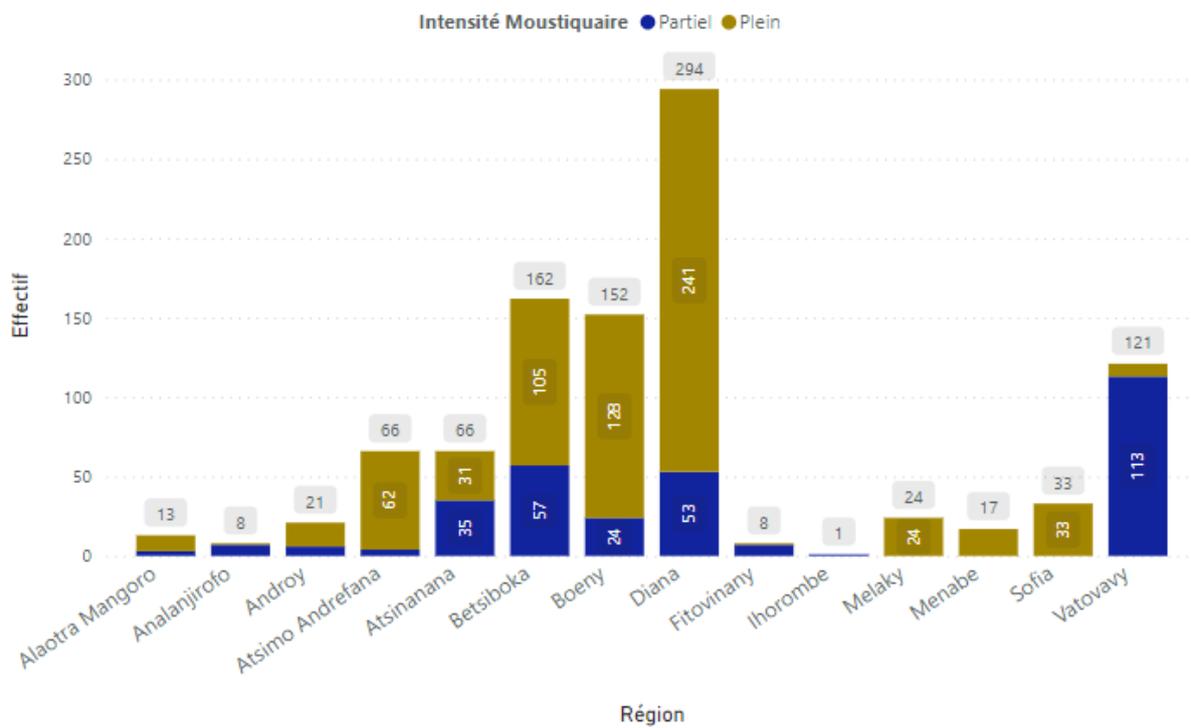
## c. Nasse – Casier



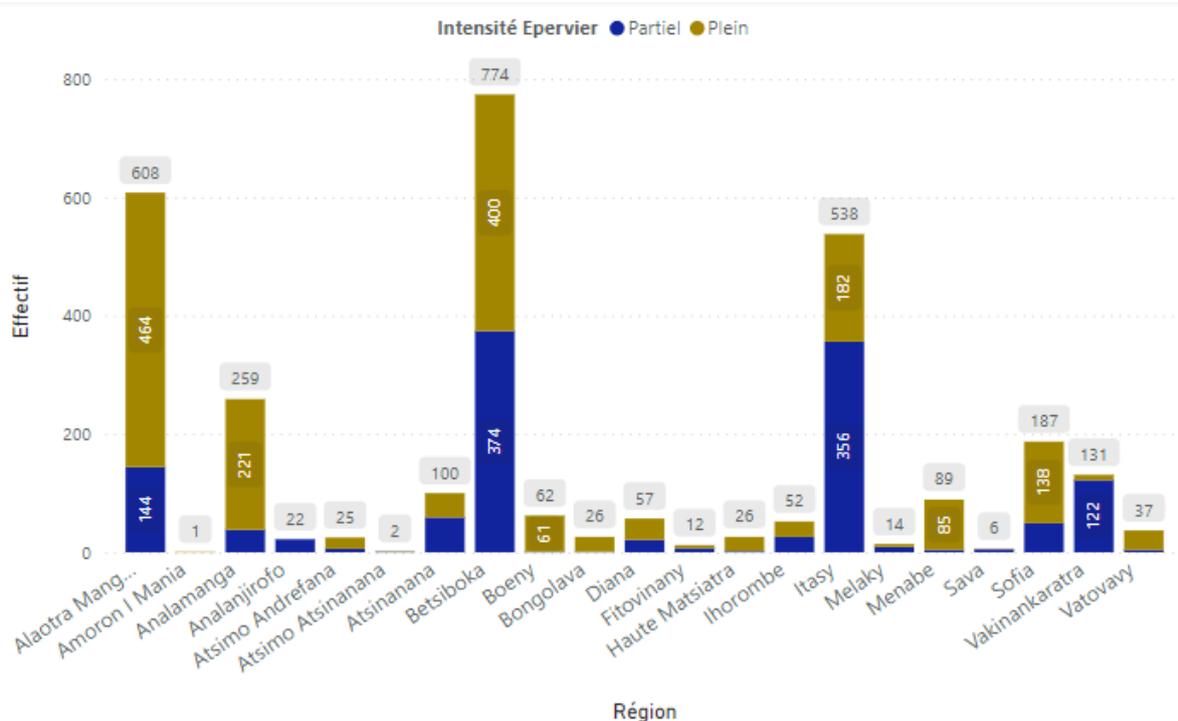
## d. Barrage



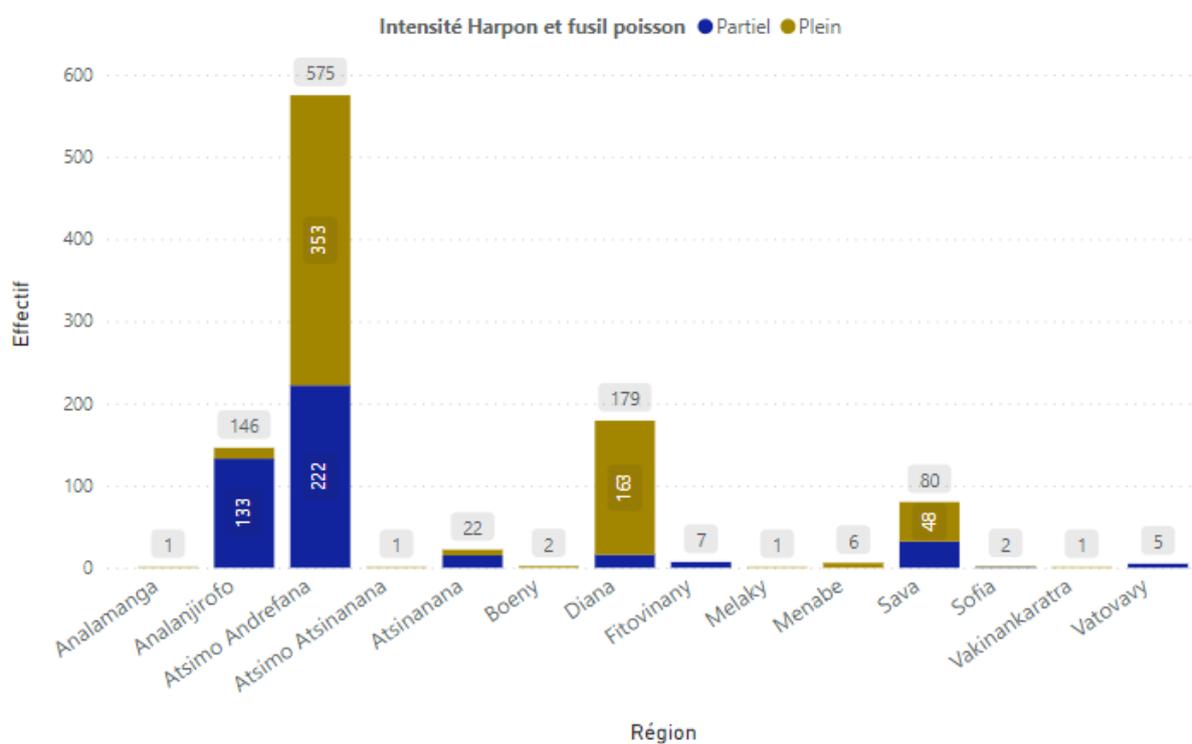
### e. Moustiquaire



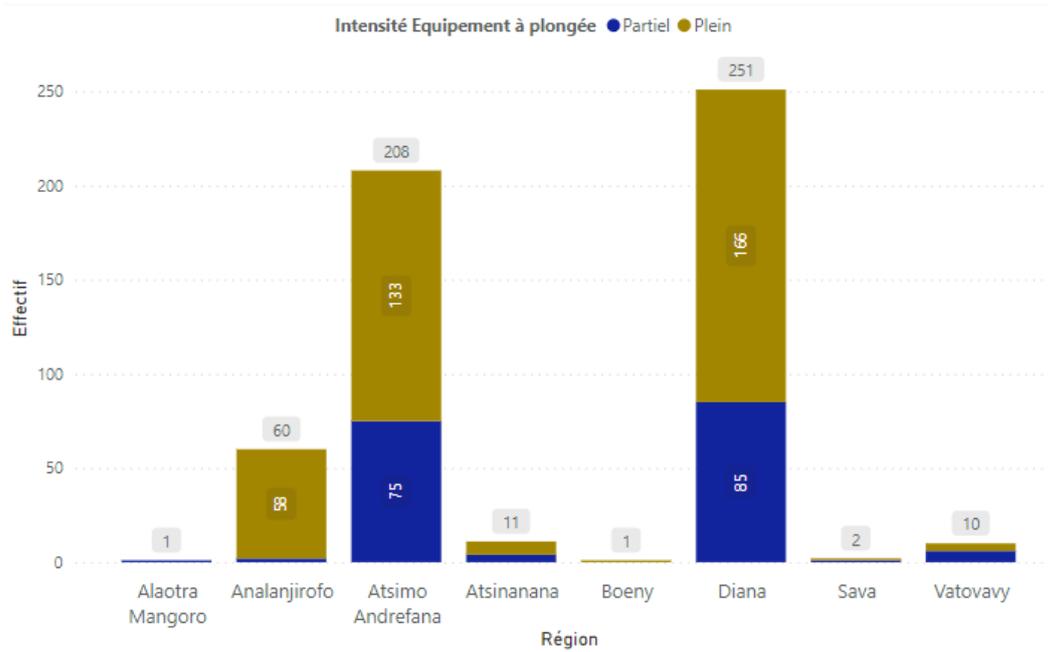
## f. Epervier



## g. Harpon et fusil à poisson

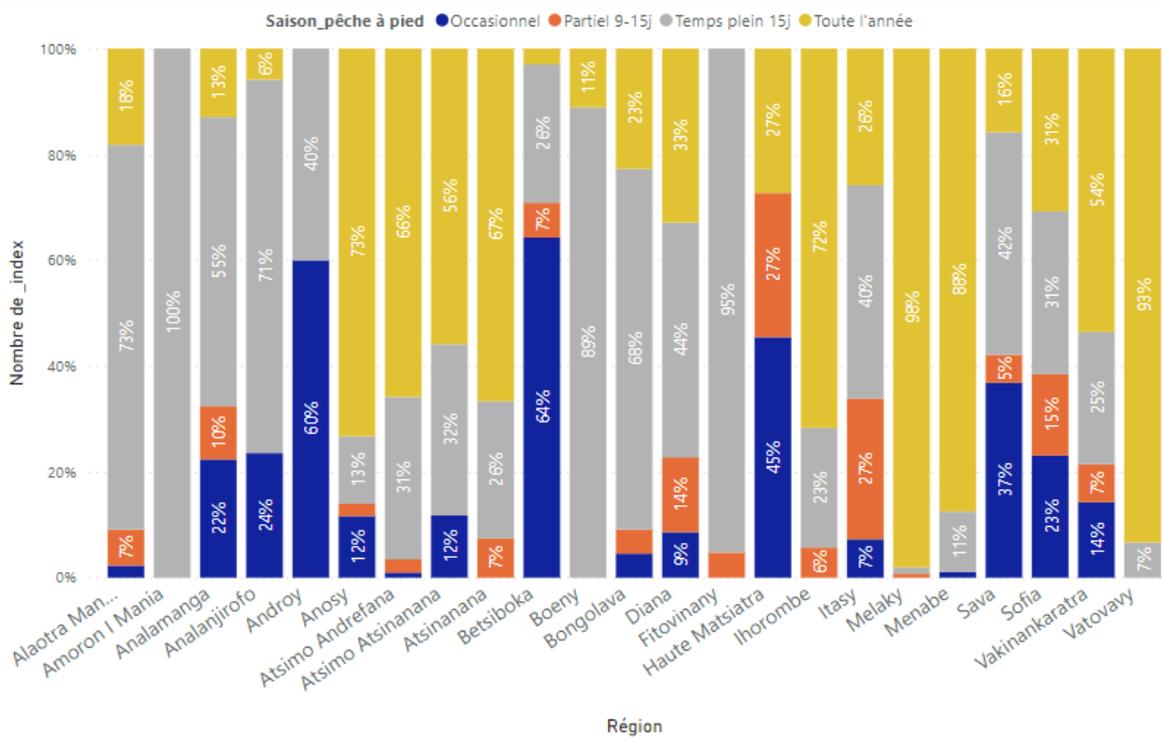


## h. Les engins de pêche à plongée

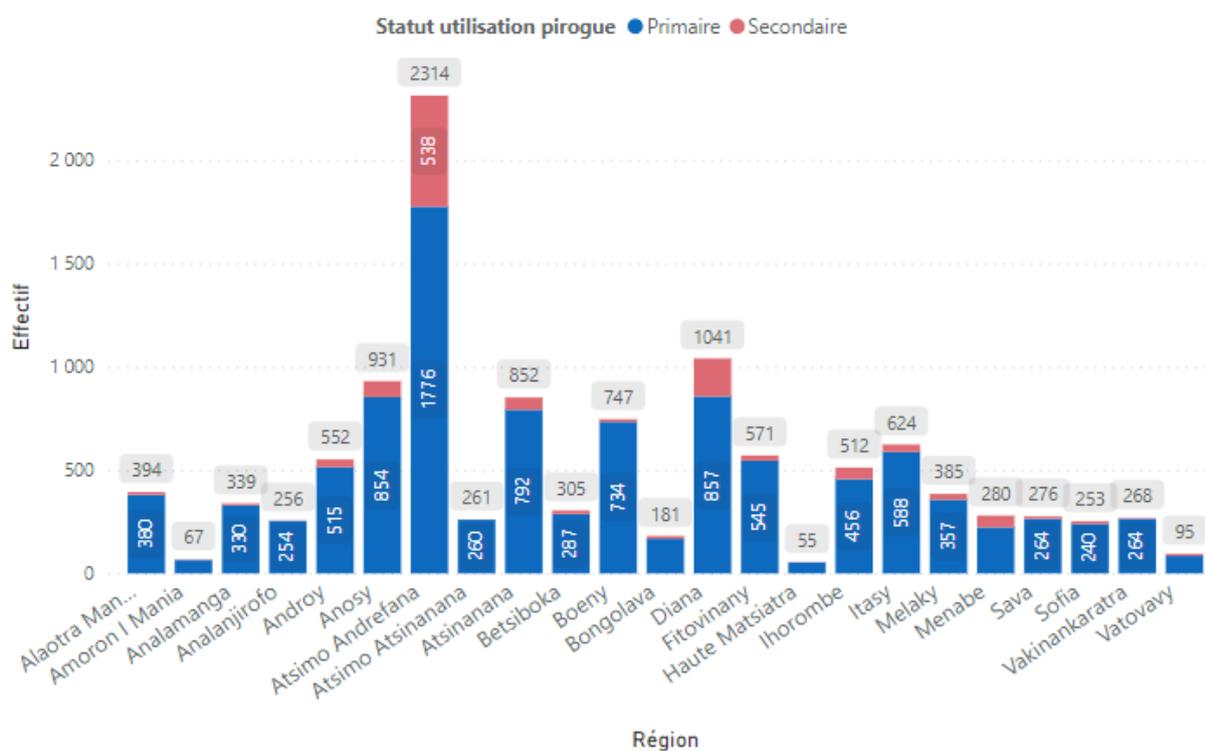


## 6.2.6 Les activités de pêche à pied

### 6.2.6.1 Fréquence d'utilisation de la pêche à pied

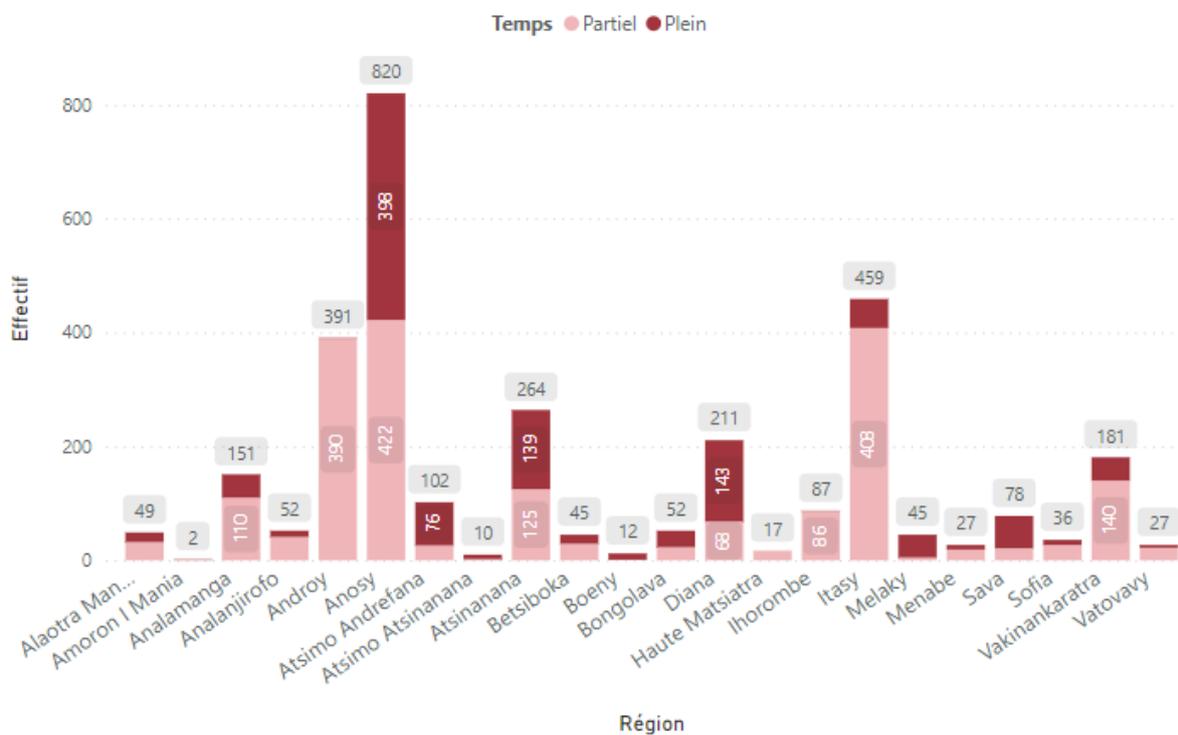


### 6.2.6.2 Engins primaire et engins secondaires pour la pêche à pieds

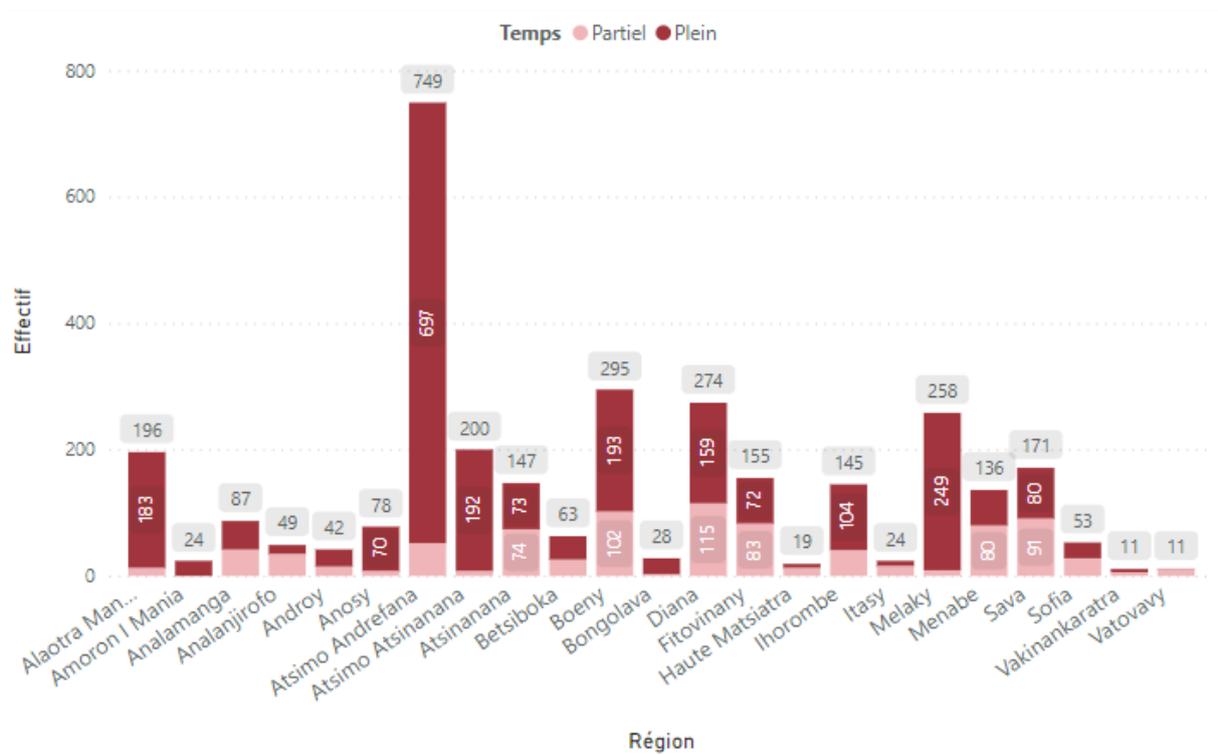


### 6.2.6.3 Typologie et répartition spatiale des engins

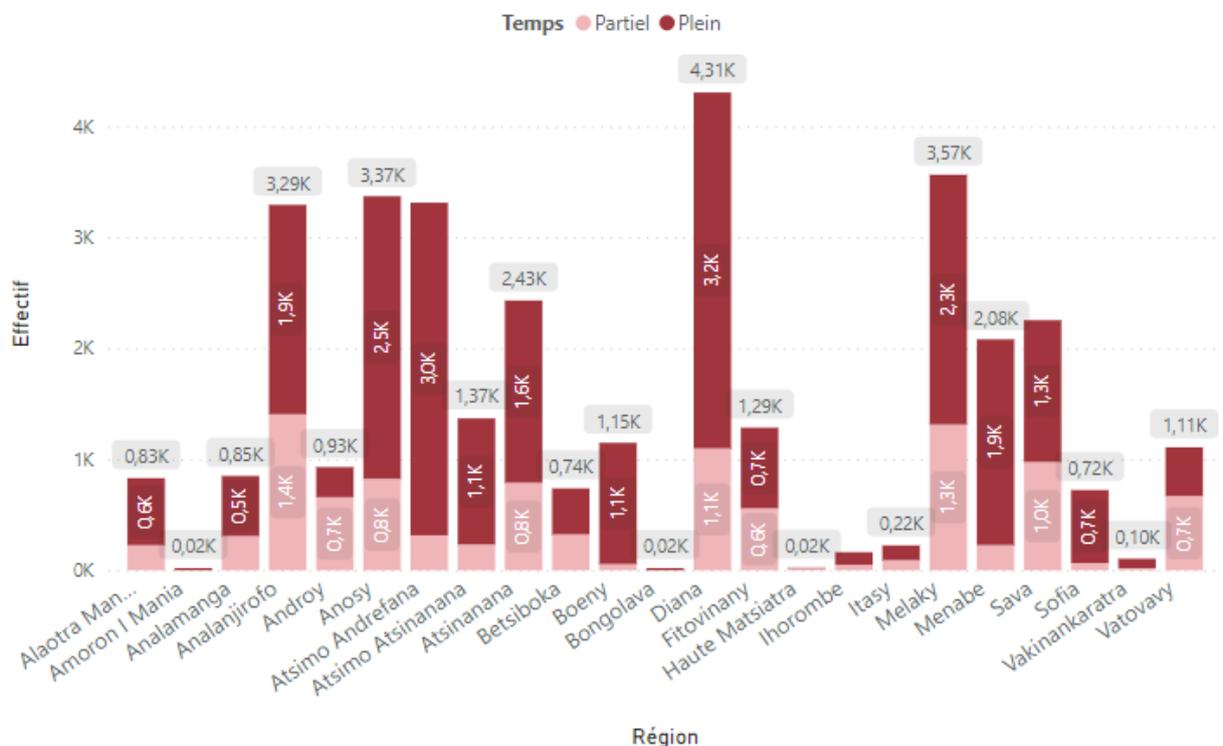
#### a. Lignes de pêche



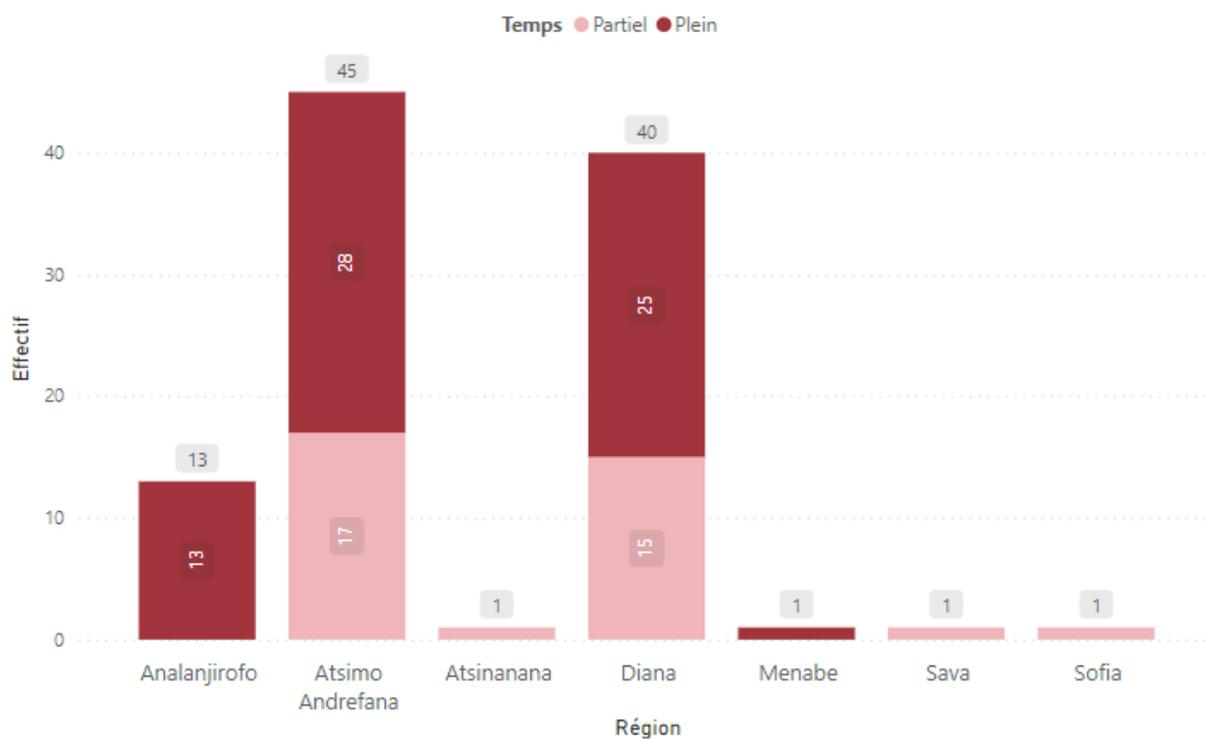
## b. Filets



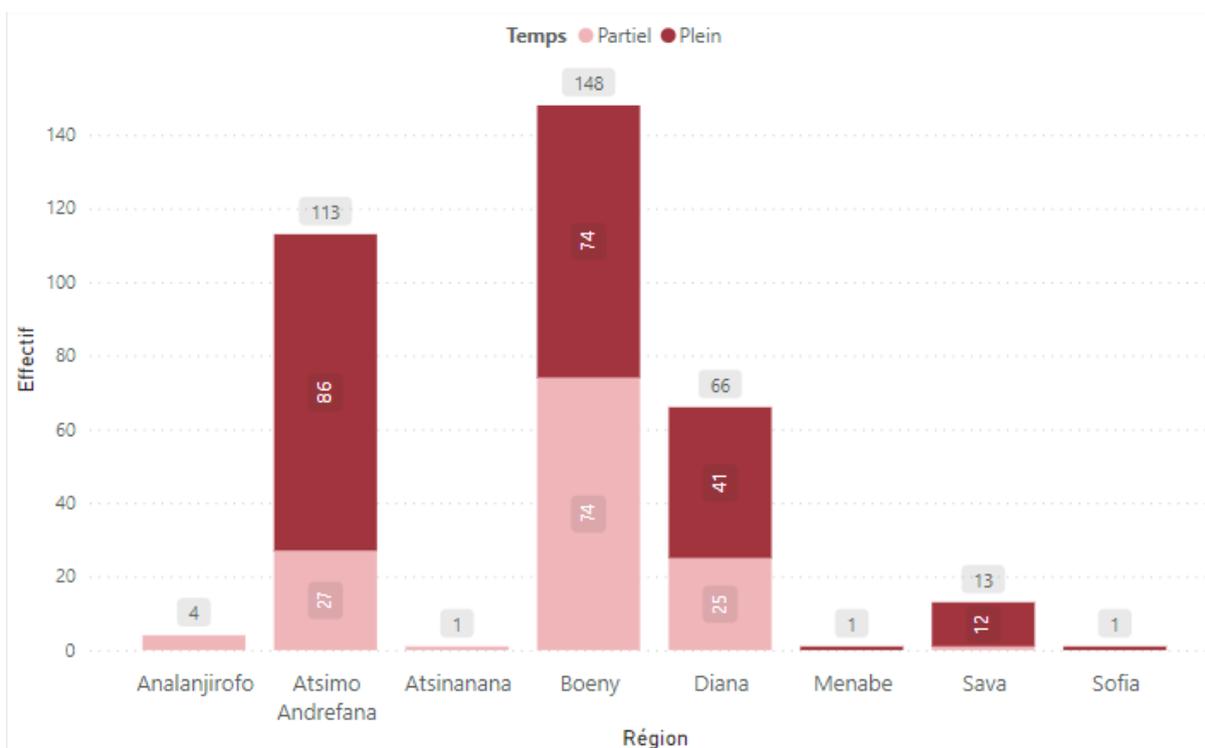
## c. Nasse – Casier



#### d. Pêche à plongée

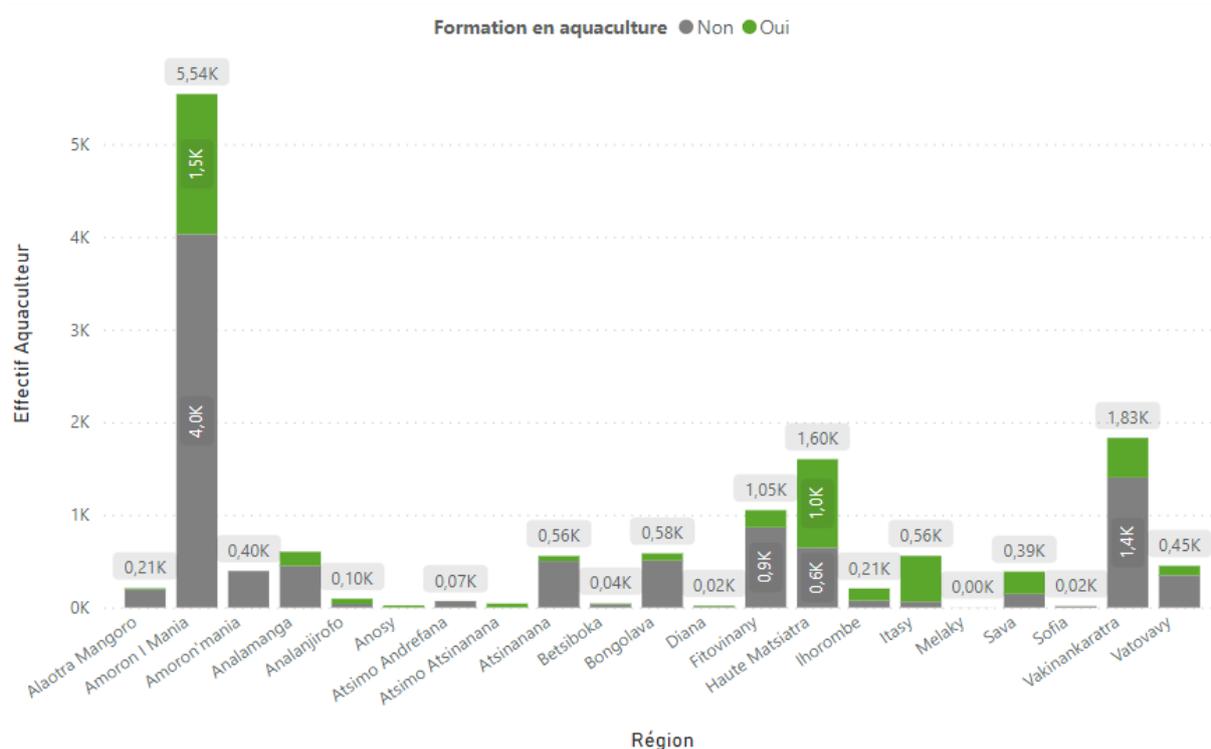


#### e. Les engins à crabe

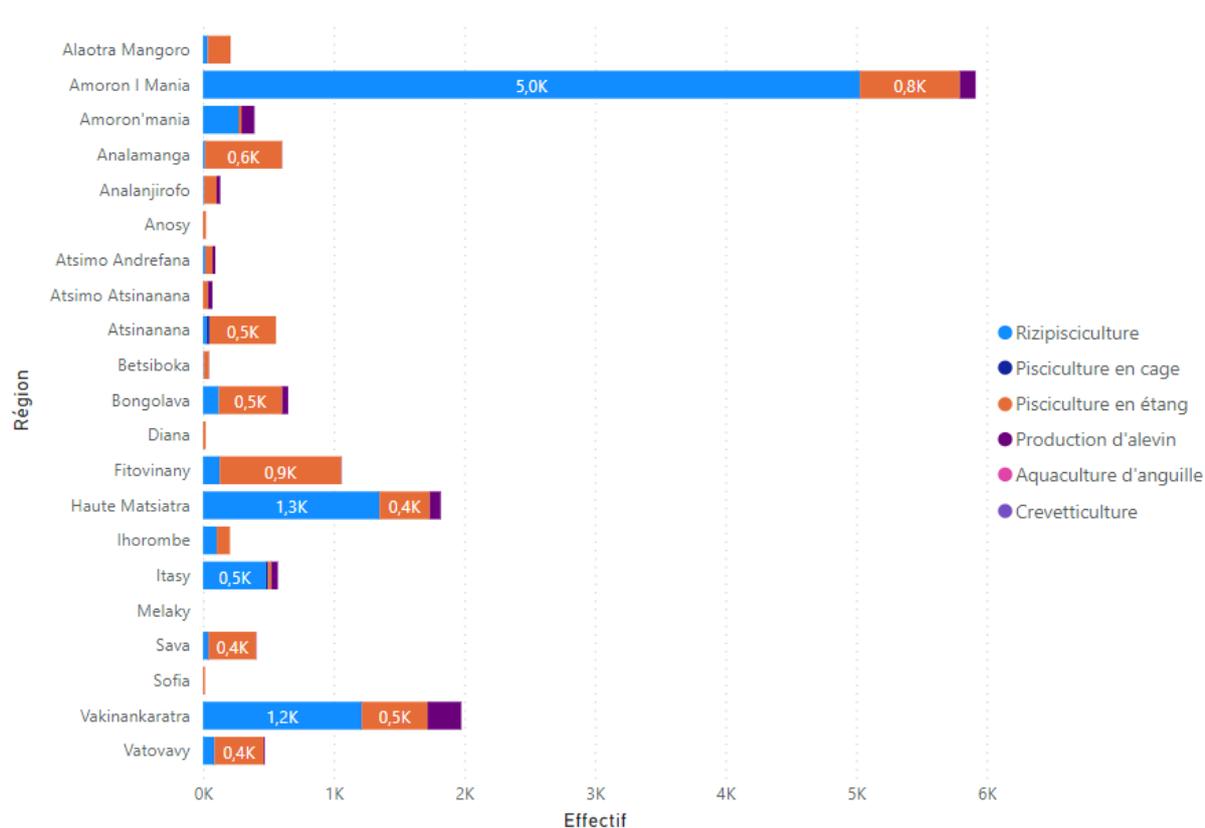


### 6.3 Les activités aquacoles

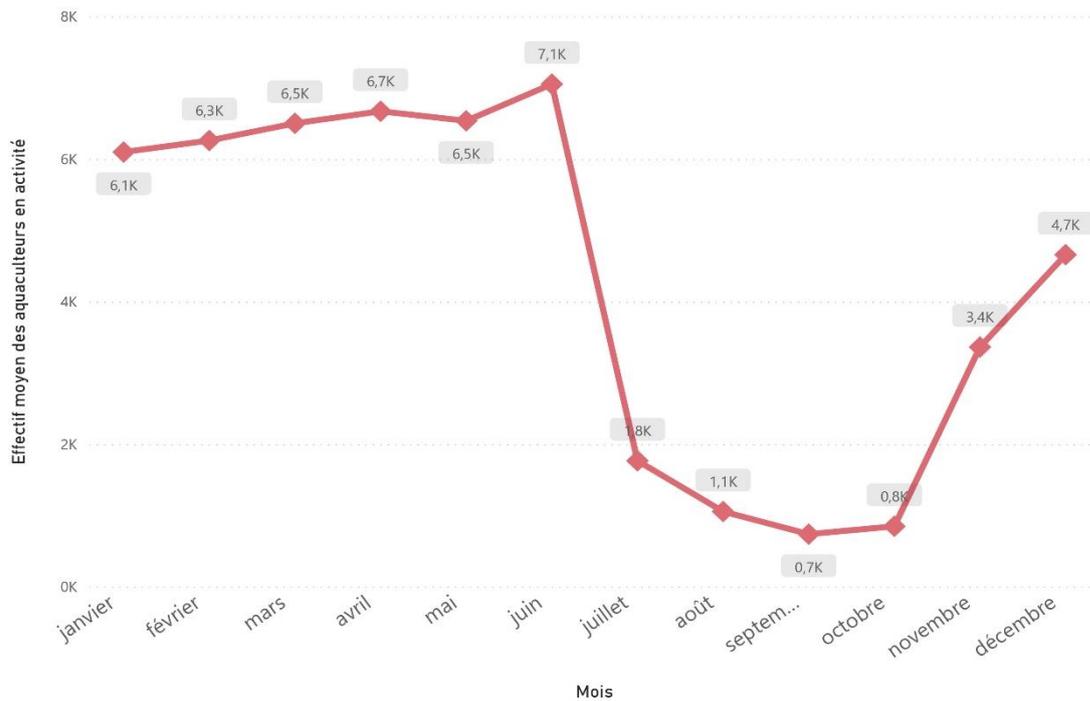
#### 6.3.1 Répartition spatiale des aquaculteurs



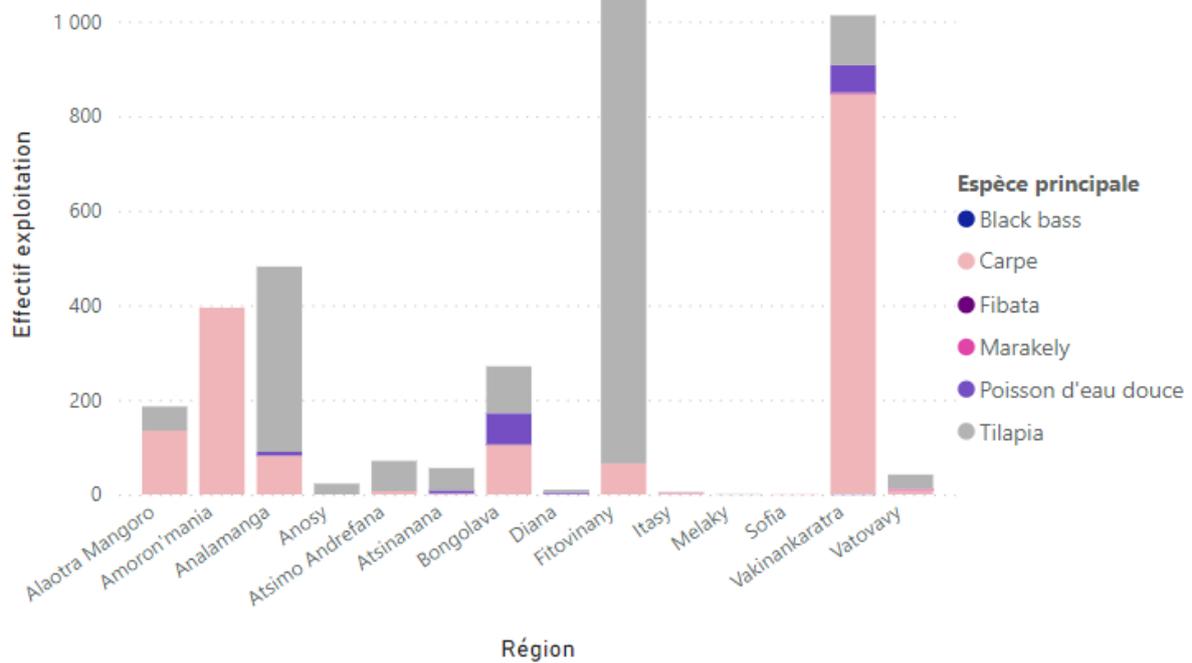
### 6.3.2 Typologies d'activités aquacoles par région



### 6.3.3 Pratique saisonnière de l'aquaculture sur une année



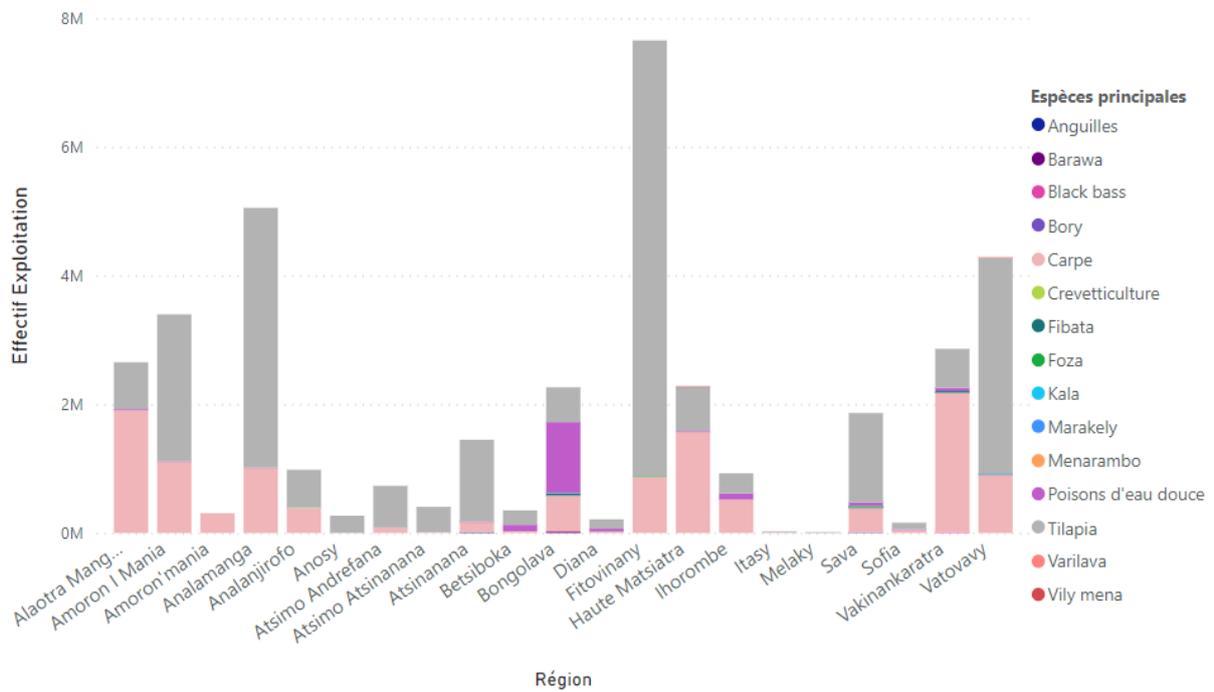
### 6.3.4 Répartition spatiale des activités selon les espèces



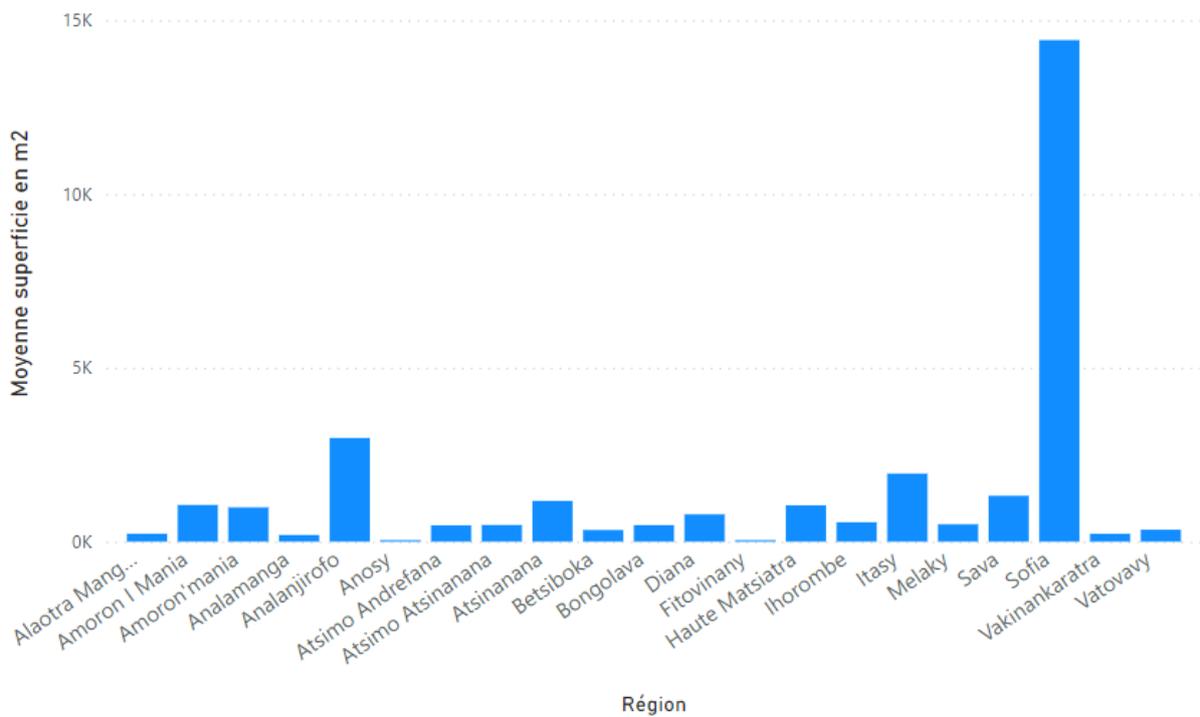
### 6.3.5 Systèmes de production aquacole : aquaculture continentale

### 6.3.5.1 Pisciculture en étang

#### a. Répartition spatiale selon les espèces

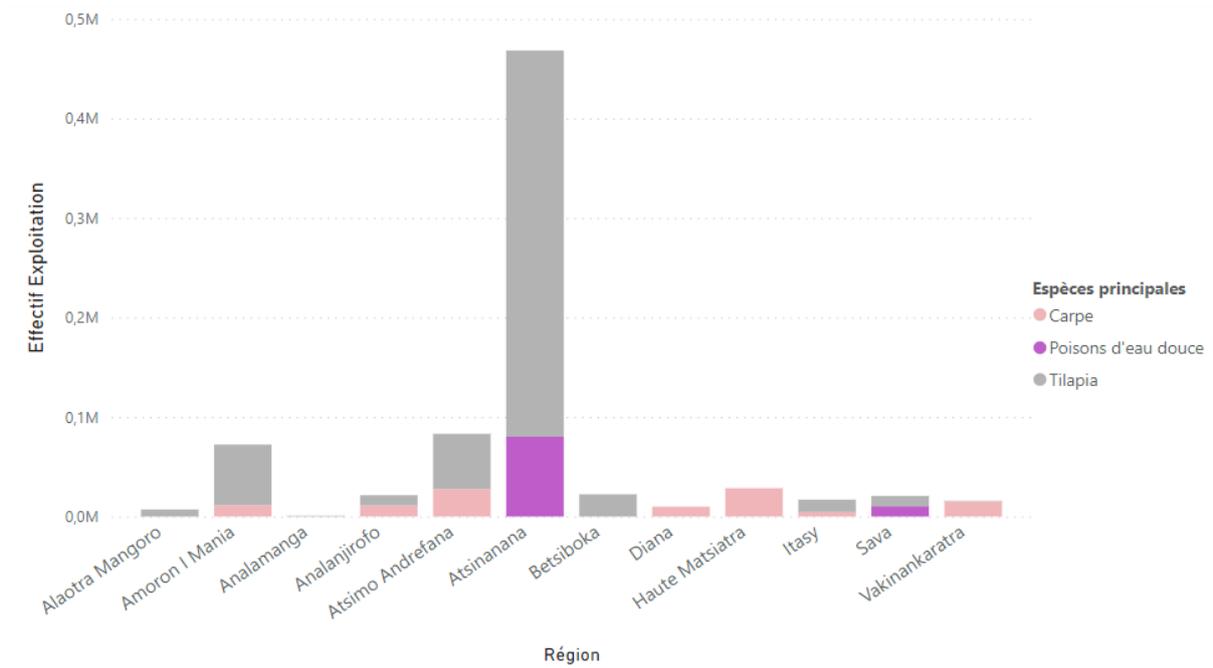


#### b. Plan d'eau

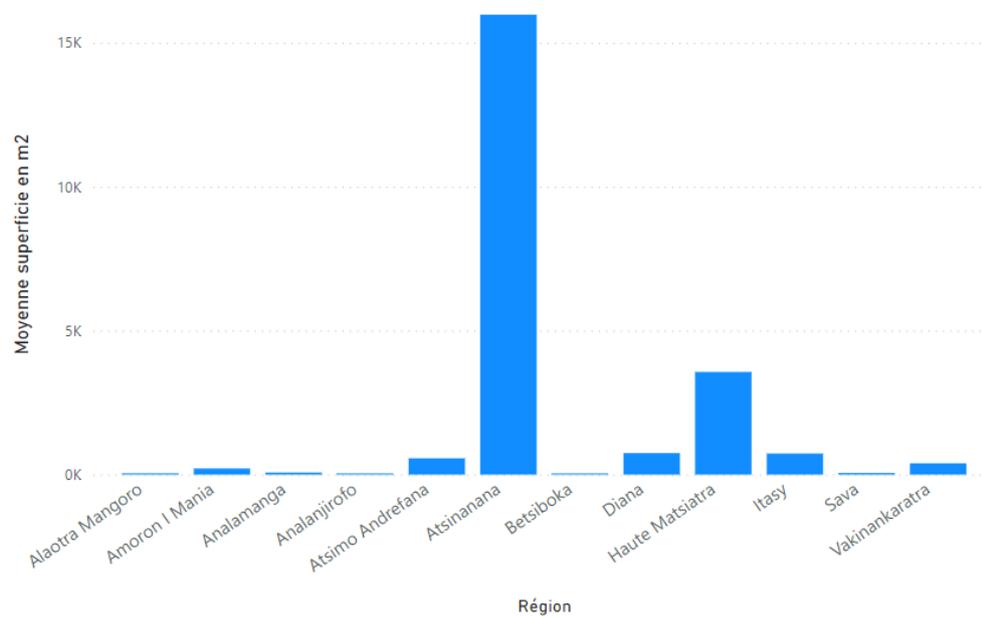


### 6.3.5.2 Pisciculture en cage

#### a. Répartition spatiale selon les espèces

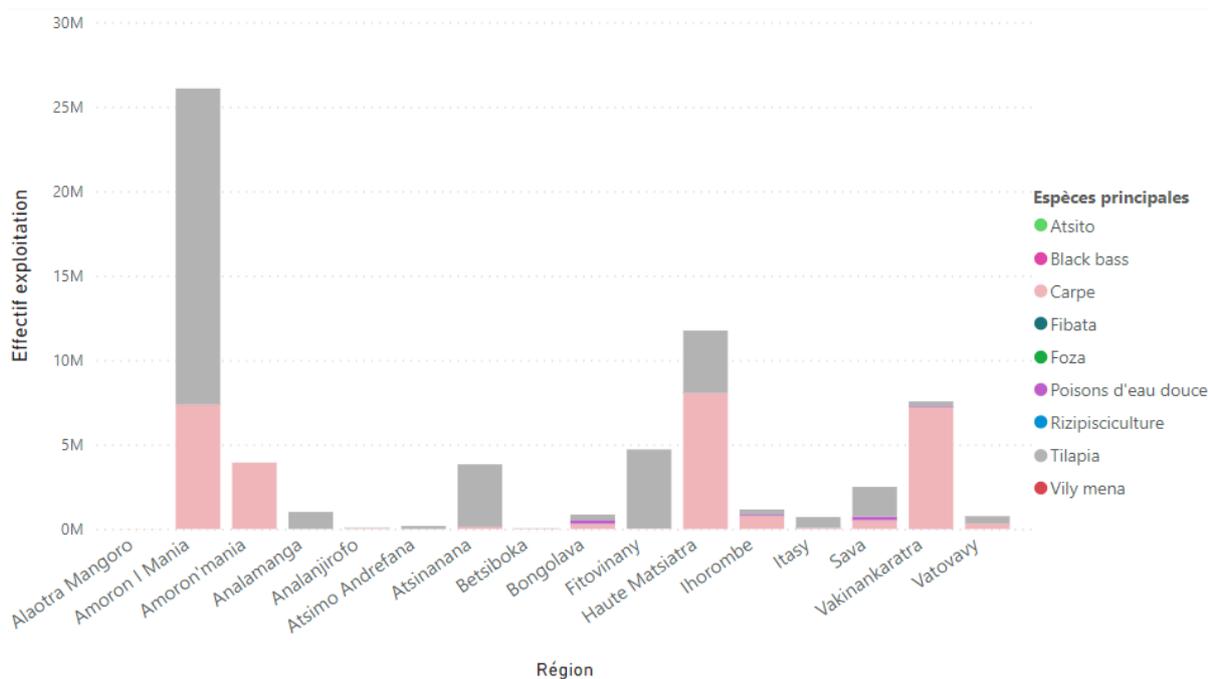


#### b. Plan d'eau et engins (superficie et nombre de cages)

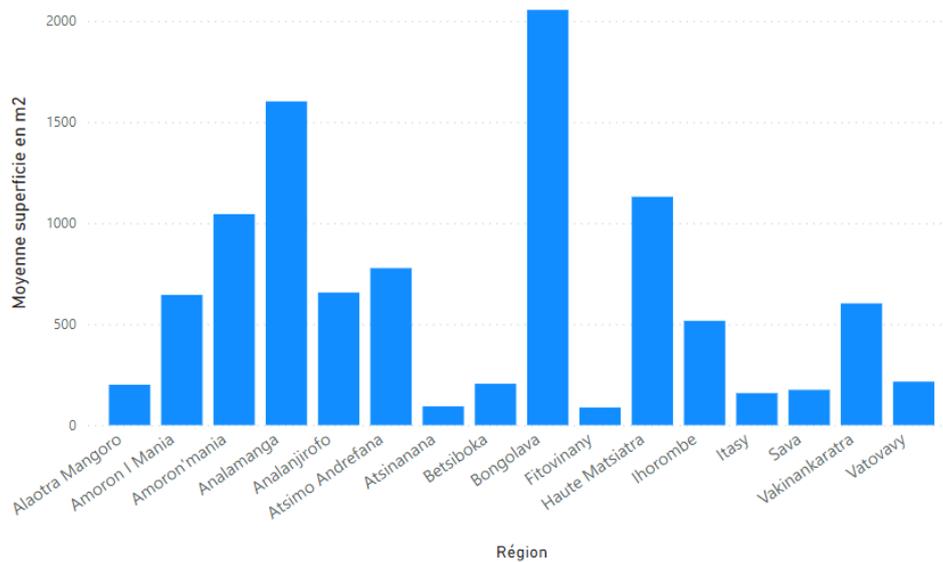


### 6.3.5.3 Rizipisciculture

#### a. Répartition spatiale selon les espèces

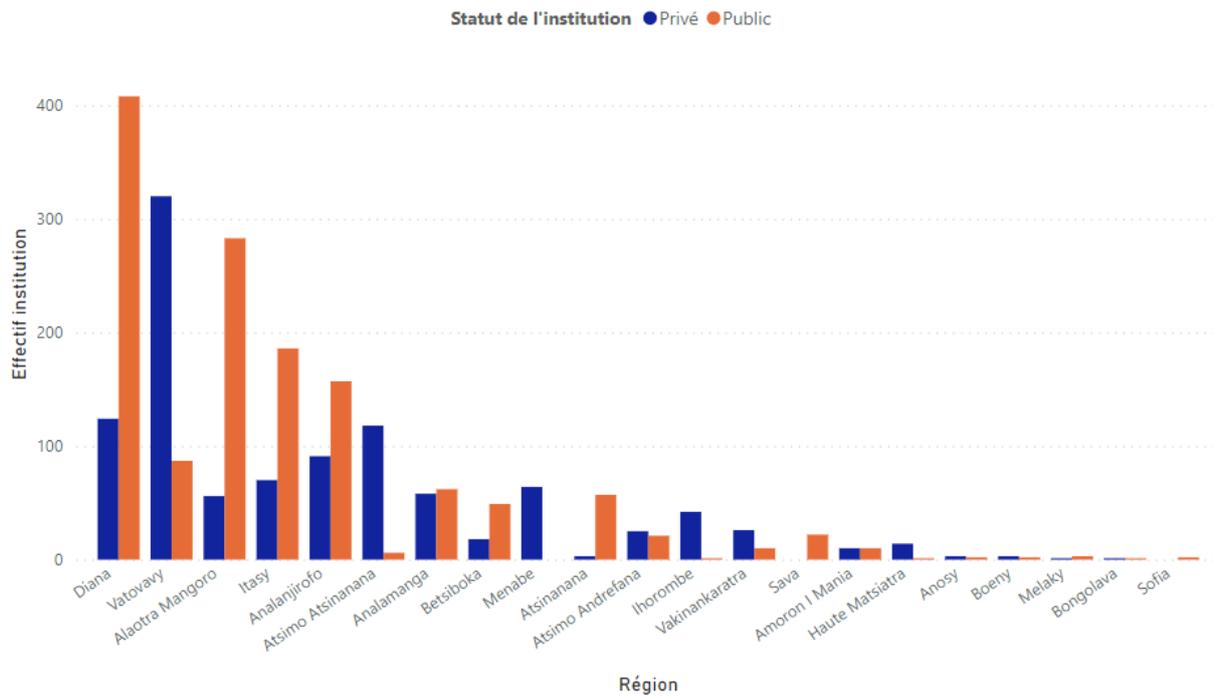


#### b. Plan d'eau et engins

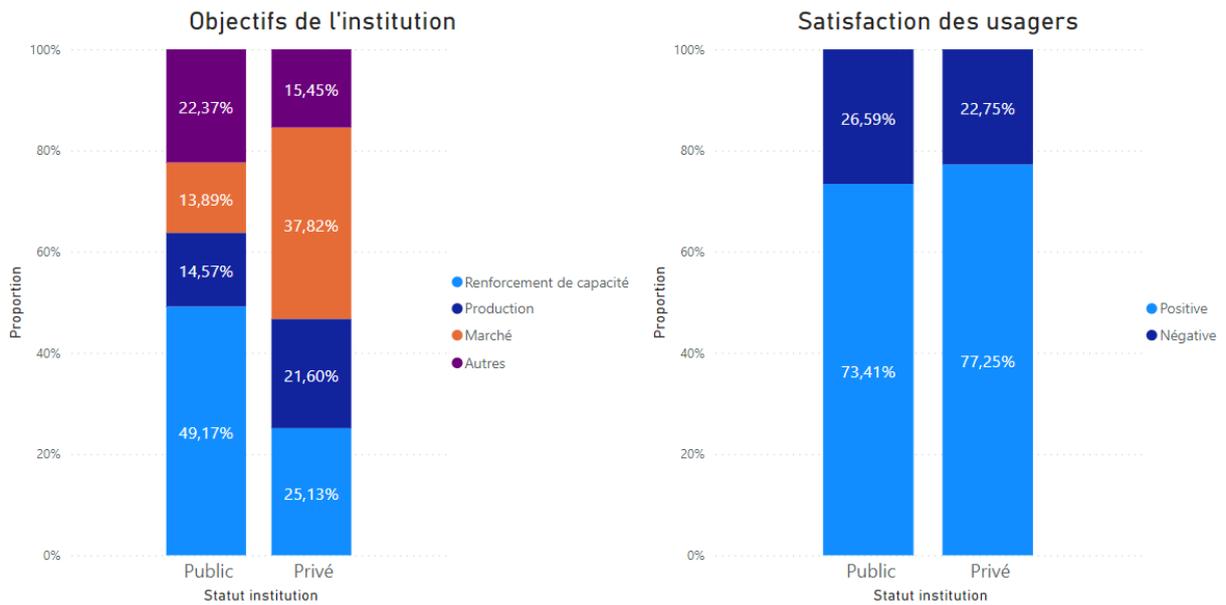


### 6.3.6 Institution de pêche

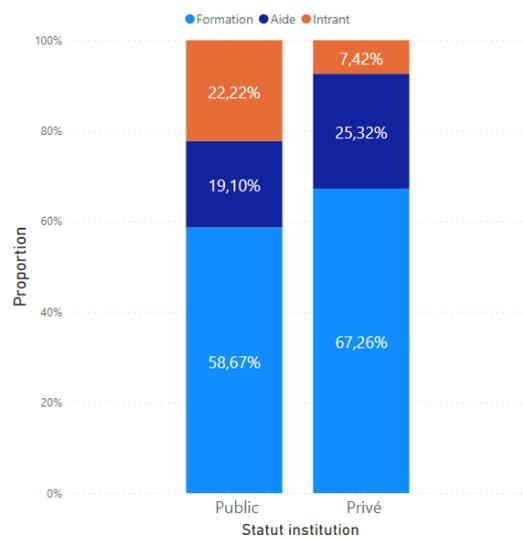
### 6.3.6.1 Les institutions de vulgarisation selon les régions



### 6.3.6.2 Les objectifs des institutions et satisfaction



### 6.3.6.3 Les formes d'appui aux activités afférentes à l'aquaculture



## 7 CONCLUSION GENERALE

L'Enquête Cadre Nationale 2023 contribue à l'amélioration de la gestion des ressources halieutiques à Madagascar. Ce document permet également d'assurer un développement durable des petites pêches maritimes et continentales ainsi que l'aquaculture par l'amélioration du système d'information sur le secteur pêche et aquaculture. La mise à disposition de données à jour en se basant sur la dernière ECN datant de 2012.

Il est à noter que les données de base présentées dans ce document ont vu la participation active des Directions Régionales de la Pêche et de l'Economie Bleue dans les 23 Régions de Madagascar et du service des statistiques de pêche. Cette approche participative tant dans la conception que dans la collecte de données ont été significatives notamment dans la vérification des données réelles et le rajout de données supplémentaires nécessaires.

La présente ECN est aussi marquée par une plus grande couverture dans la collecte de données, touchant toutes les Régions, Districts, Communes voire les villages de Pêche dans tout Madagascar. En tout, 2 587 villages pêcheurs ont été recensés. Toutefois, si les données de l'ECN 2012 ont été ventilées par engin de pêche et par genre, les données dans l'ECN 2023 sont dans la plupart des cas agrégées au niveau national.

L'ECN 2023 met un accent particulier sur l'aquaculture continentale à l'échelle d'un ménage. L'aquaculture marine plutôt réservée aux grandes sociétés ne fait pas l'objet de cette étude. Par contre, tous les engins de pêche n'ont pas été inventoriés d'une manière exhaustive. La collecte de données s'est faite par « groupe d'engin » et les analyses se basent uniquement sur les résultats des enquêtes réalisées directement auprès des pêcheurs/ aquaculteurs.

## **ANNEXES**

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 : Manuel des enquêteurs

Annexe 2 : Manuel des agents contrôleurs

Annexe 3 : Manuel des agents superviseurs

Annexe 4 : Questionnaire sur l'identification des villages pêcheurs

**Annexe 1 : Manuel des enquêteurs**



# ENQUETE CADRE NATIONALE

## MANUEL DES AGENTS ENQUETEURS



# **1 INTRODUCTION**

## ***1.1 Contexte de l'enquête cadre nationale -- ECN***

Le projet SWIOFish2 est un projet régional pour le développement de la pêche maritime, notamment la petite pêche. A Madagascar, il est mis en œuvre par le Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue.

Le projet est financé en grande partie par la Banque mondiale. Les accords de financement ont été signés le 20 avril 2017. Le projet comporte trois composantes, à savoir (i) l'amélioration des capacités pour la gestion des pêcheries prioritaires, (ii) le renforcement des capacités pour l'engagement dans des pratiques de pêche et des activités de subsistance alternatives et (iii) la Gestion et la coordination de projet.

Le Projet SWIOFISH2 est un projet multi-acteurs. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) assure la coordination nationale. Les Unités de Gestion Locale (UGL) assurent cette coordination au niveau décentralisé. La maîtrise d'œuvre des activités est assurée par les différentes directions techniques du Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue ainsi que les Établissements Publics Nationaux rattachés. Certaines activités destinées aux bénéficiaires du projet sont mises en œuvre par des Agences d'Exécution. A ce stade, le projet intervient dans trois (3) zones classées ultra-prioritaires (ZUP), à savoir (i) la baie d'Antongil (dans la Région Analanjirofo), (ii) la Baie d'Ambaro- Ampasindava (dans la Région DIANA) et (iii) la Région du Melaky, des zones qui disposent déjà d'un Plan d'Aménagement des Pêcheries (PAP).

Par rapport à ses objectifs, le projet a lancé une enquête cadre nationale – ECN, fournissant une base de données complètes sur la pêche et la capacité de production du secteur petite pêche maritime et continentale au niveau des régions côtières et continentales. Il s'agit d'un recensement au niveau des pêcheurs selon les zones de pêches identifiées, mettant à jour les données cadre de la petite pêche à Madagascar.

## ***1.2 Objectifs de l'ECN***

L'objet d'une enquête cadre est de fournir une base de données fiables et actualisées sur le secteur de la petite pêche dans une optique de gestion durable des ressources halieutiques. Elle constitue un recensement (enquête exhaustive) auprès des pêcheurs axés sur les engins de pêches, les embarcations, ainsi que sur leurs caractéristiques socio-économiques.

L'ECN concerne deux types de pêcheries :

- la pêche maritime et côtière et,
- la pêche dans les principaux plans d'eau intérieur

Par conséquent, l'ECN sera effectuée dans l'ensemble des communes côtières et les principaux plans d'eau continentales de Madagascar. Elle couvre, *a priori*, environ 222 communes et 180 plans d'eau, qui seront susceptibles d'être mis à jour par rapport aux terrains.

## **2 DE L'ENQUÊTEUR**

### ***2.1 Profil de l'agent enquêteur***

L'ECN s'effectue par questionnement direct auprès des pêcheurs. Elle fait appel à une qualification personnelle, technique et opérationnelle de l'agent de terrain de la manière de récolter les informations dans la règle de l'art. Cet entretien direct nécessite le respect des conditions optimales de la part de l'agent ; à savoir les qualités d'ordre moral, physique et intellectuel suivantes :

#### **Qualité de l'ordre moral**

- La courtoisie est une condition indispensable pour la réalisation d'enquête. L'enquêteur doit faire montre de cette qualité de bienveillance vis-à-vis de son interlocuteur.
- La patience et l'intelligibilité sont des qualités indispensables pour avoir des informations complètes. L'enquêteur doit apporter les explications nécessaires et utiles, de les répéter si besoin, afin d'élarguer les problèmes liés à la réticence et/ou l'incompréhension de l'enquêté(e). Il doit formuler des questions claires et bien formulées.
- L'enquête est une intervention scrupuleuse et délicate. L'enquêteur doit être honnête et consciencieux dans la réalisation de son travail. Il doit se conformer aux consignes et instructions qui lui sont assignées.
- Les données d'enquête sont impérativement confidentielles. Toute divulgation des informations reçues par l'enquêteur, en dehors du cadre de l'ECN, est strictement interdite. Le partage d'information n'est autorisé que par capitalisation, suivi et contrôle effectués par les contrôleurs et superviseurs affiliés.
- L'enquêteur n'est en aucun cas une charge auprès ni des ménages et ni des enquêtés. Toute forme de rétribution en faveur de l'une des deux parties est strictement interdite : nourriture, logement, ... Son entretien est dénué de toute proposition de promesse ni d'engagement.
- L'enquête cadre est effectuée correctement et strictement dans les villages et/ou hameaux de

pêcheurs. L'enquêteur est tenu de respecter les us et coutume de sa zone d'intervention et doit faire preuve de respect envers les rites et *Fady* locaux.

- L'enquêteur doit effectuer son travail consciencieusement.

### **Qualité de l'ordre physique**

Les conditions physiques optimales sont exigées de l'enquêteur dans la réalisation des travaux de terrain. Les travaux de terrain nécessitent du courage, de bonne condition de santé et physique. Il doit être opérationnel face aux conditions de terrain.

Il doit signaler son supérieur hiérarchique pour tout manquement d'ordre physique dans la réalisation de son travail (inaptitude, maladie, accident, ...)

### **Qualité de l'ordre intellectuel**

L'enquêteur doit se conformer à toutes les consignes et instructions qui lui sont indiquées. Ses prestations doivent comprendre impérativement :

- Compréhension des principaux objectifs de l'ECN. Il doit se faire comprendre et doit comprendre les tenants et aboutissants de son intervention. Dès le début de son entretien, il doit établir la confiance de son interlocuteur en présentant les objectifs de l'ECN, tout en soulignant qu'elle n'est effectuée ni dans un but fiscal, ni de contrôle des activités de pêche, ni dans d'autre but à titre contraignant, et toutes les informations fournies sont et restent confidentielles.
- Des questions claires traduites de manière fidèle en formulation compréhensible et/ou dialecte local. Cette capacité est exigée.
- Un sens critique pour la vérification de la véracité et/ou de la vraisemblance des réponses. Il doit recueillir des informations précises et cohérentes. Il doit développer un sens aigu de la communication.
- Rapporter de manière intelligible, correcte, lisible et propre les informations recueillies.

## ***2.2 Les rôles de l'agent enquêteur***

L'enquêteur mène des entretiens directs auprès des unités d'enquête, et s'assure de remplir les questionnaires réservés à cette fin. Ce rôle doit être mené rigoureusement et méticuleusement.

Trois catégories de questionnaires sont établies dans le cadre de l'ECN : d'abord une enquête village destinée à collecter les informations sur les caractéristiques spatio-démographique des zones de pêche, ensuite une enquête auprès des ménages pêcheurs, susceptible de collecter les

caractéristiques socio- économiques des ménages et enfin une enquête auprès des pêcheurs (unité d'enquête) relatant les activités de pêche.

Les agents enquêteurs réalisent leur travail en binôme et s'organisent dans la manière la plus efficace possible.

### **3 CONSEILS PRATIQUES**

#### ***3.1 Phase introductive***

Dès l'arrivée dans une commune, village, et hameaux, les agents doivent se présenter aux maires, chefs et notables (Tangalamena, Mpitankazomanga, chef fokontany) en faisant part, si besoin, les documents administratifs nécessaires. Cette phase est une condition prépondérante pour la bonne réalisation des travaux d'enquête dans les zones. Les agents présentent et expliquent l'objet de leurs interventions et fournissent des explications nécessaires, qui peuvent constituer en retour un moyen de soutirer le maximum d'information auprès de ces responsables. Ceux-ci peuvent à leur tour fournir des orientations ou des compléments d'informations pour l'ECN.

#### ***3.2 Phase d'enquête***

##### **Cadre général**

L'agent doit se montrer courtois et présente convenablement la raison de sa visite. Il établit une relation de confiance en élaguant toute sorte de réticence de la part de son interlocuteur (éviter la communication négative et comportement contraignant). Exemple : éviter de dire, nous sommes là car on a entendu dire que... ; éviter de jouer au téléphone et de faire une prise de son.

Il faut faire en sorte que le lieu de l'entretien soit à l'initiative de l'enquêté et éviter qu'il vaque toute de suite à ses occupations déjà entamées. Demander gentiment son accord et travailler à son aise.

L'entretien prend en moyenne une vingtaine de minutes et doit se dérouler dans la mesure du possible à l'abri des regards indiscrets.

L'agent ne peut en aucun cas contraindre pour avoir des informations.

Il n'est non plus un porteur de projet. Eviter toute communication évoquant une résolution de

problème, ni faire allusion de tout engagement envers les enquêtés.

### **Maitrise des questionnaires**

L'agent doit maîtriser les différentes questions des fiches d'enquête. C'est une condition préalable à tout entretien et menant à un travail de qualité. L'enquêteur mène son rôle de manière objective. Autrement dit, face aux problèmes qui peuvent survenir, il sera apte d'apporter des résolutions.

### **L'entretien direct**

Lorsque l'espace de confiance est établi, la sérénité est posée, engager la discussion en posant les questions par ordres consignés dans les questionnaires.

Les questions doivent être brève, claire et concise. Ne jamais couper la parole de son interlocuteur.

Soyez attentif aux réponses avant de les consigner au support prévu à cette fin.

Lorsque l'interlocuteur divague ou se perd, recadrer avec courtoisie et avec simplicité la discussion.

Les fiches d'enquête sont à remplir impérativement durant l'entretien. Tout remplissage après l'entretien est interdit.

## **4 L'ECN PROPREMENT DITE**

Les travaux d'enquête proprement dite se font de deux manières dépendantes : le dénombrement des villages de pêcheurs et l'enquête auprès des ménages et auprès des unités de pêches.

### ***4.1 Dénombrement des villages de pêcheurs***

C'est une opération préalable à l'ECN afin d'identifier les ménages pêcheurs dans le village et/ou hameau au sein desquels, les unités de pêches seront l'objet des enquêtes. Cette phase constitue une collecte d'informations sur les caractéristiques spatio-démographique du milieu et les caractéristiques socio-économiques des ménages. Elle fournit les informations sur les activités de pêche des ménages : types de pêcherie et sites.

### ***4.2 Enquête auprès des ménages***

Les ménages identifiés lors du dénombrement des villages sont les objets de l'enquête auprès des ménages. Pour gagner du temps, l'entretien peut être mené par un seul enquêteur, tandis que les mesures doivent obligatoirement être effectuées par binôme.

#### ***4.3 Enquête auprès des pêcheurs***

Les unités primaires dans le cadre de l'ECN sont les pêcheurs. Elle recense (exhaustivement) les pêcheurs dans les zones identifiées dans le dénombrement des villages. Elle collecte les informations sur les pêcheurs, les types de pêcherie, les engins de pêches et le système de production du secteur de la petite pêche maritime et continentale.

#### **Fiches d'enquête**

Les fiches d'enquête constituent le support tangible du travail de l'enquêteur. Son remplissage doit se faire avec minutie : intelligible, claire, et propre.

Utiliser les stylos de couleur bleue ou noire.

La codification est à respecter selon les directives y afférentes. Toutes questions posées doivent avoir les réponses appropriées.

### **5 DU CONTROLE ET DE LA SUPERVISION**

Ils sont les supérieurs hiérarchiques des agents enquêteurs, les agents contrôleurs et superviseurs sont les garants de la fiabilité des données collectées, et du déroulement de la phase de collecte d'information sur terrain. Ils sont des acteurs de suivi et de contrôle de manière ponctuelle en ayant un contact privilégié et permanent avec les agents enquêteurs.

Ils doivent avoir les qualités d'ordre moral, intellectuel et physique pour pouvoir mener à bien leurs rôles.

Le superviseur assure la coordination générale des travaux réalisés sur les différentes phases d'enquête. Il administre les phases administratives (introduction auprès des autorités), techniques et logistiques des collectes sur terrain.

Il fournit des recommandations et intervient en cas de problèmes :

- Aider l'enquêteur à résoudre tous les problèmes techniques et matériels,

- Être apte à donner des conseils à l'enquêteur, rectifier ses erreurs. Mais, en cas de faute grave, il ne doit pas hésiter à le sanctionner s'il le faut,
- Gérer les matériels et les questionnaires (fichiers de données),
- Contrôler et suivre les travaux des enquêteurs,
- Contrôler la qualité des données

## **6 CONCEPTS ET DEFINITIONS**

### ***6.1 Dénombrement des villages***

Village : terme désignant le lieu de résidence du pêcheur. Il peut s'agir d'un hameau ou un campement établi de manière temporaire ou définitive. Traduction : tanàna/vohitra/fokontany

Types de pêcherie : désignant les aspects caractéristiques des activités de pêche liées au milieu de pêche, se déclinant de trois types à savoir la pêche maritime, la pêche continentale (fluviale, lac, lagune et à la fois maritime et continentale (estuaire) et l'aquaculture.

Fabricant de pirogue : un artisan qui réalise, conçoit et fabrique une pirogue essentiellement la pirogue monoxyle. (Abattage d'un tronc d'arbre permettant de confectionner une pirogue monoxyle).

Il se différencie du charpentier naval qui utilise comme matière première des planches en bois ou des plaques métalliques.

Vendeur d'engin de pêche : individu réalisant la commercialisation en détail ou en gros des outils de pêche comme les filets, les lignes, les hameçons, ...

Mareyeur : commerçants qui effectuent des opérations d'achat et de vente de produits de la pêche à l'intérieur d'une seule zone de collecte

Collecteurs : tout individu réalisant des achats des produits de pêche directement auprès des pêcheurs et/ou des mareyeurs

Mangrove : (honko) forêt dense des zones tropicales en bordure de mer, essentiellement au nord, au sud et dans la côte ouest de Madagascar

Site de débarquement : (*seragna, saragna*) lieu d'accostage du pêcheur et de débarquement des produits de pêche. Il constitue aussi un lieu de commercialisation et d'autres opérations comme le rangement des engins,...

Unité d'habitation : (trano fonenana) la maison qui sert d'habitation

Ménage : (ankohonana) groupe d'individus vivant sous le même toit

Chef de ménage : la personne physique homme ou femme se chargeant de la responsabilité socio-économique et financière d'un ménage

Taille du ménage : définit par le nombre d'individus composant les ménages

## **6.2 Enquête auprès des ménages**

Utilisation de pirogue : les formes fonctionnelles identifiées par les pirogues (pêche, transport, location)

Formation professionnelle sur la pêche : renforcement de capacités établi de manières formelles ou informelles à destination des pêcheurs

Engin de pêche : un ensemble d'outils permettant la réalisation des captures de produits de pêche

- Filet : réseau de mailles de différentes tailles. C'est un engin passif de capture.
- Filet maillant
- Sennes
- Chalut traditionnel

Ligne à pêche : ensemble de fils (ligne mère) et d'hameçons appâtés ou non selon les techniques de pêche

Embarcation :

- Types d'embarcation : monoxyle avec balancier (*lakam-bezo*) et sans balancier (*laka molanga*), en planche ou en tôle métallique

Type de propulsion : désigne la source d'énergie avec laquelle la barque fonctionne (pagaie, voile, moteur)

Profondeur de la barque : mesure issue de l'intérieur captée au milieu

**Annexe 2 : Manuel des agents contrôleurs**



# ENQUETE CADRE NATIONALE

MANUEL DES AGENTS CONTROLEURS



## **1 INTRODUCTION**

### **1.1 Contexte de l'enquête cadre nationale -- ECN**

Le projet SWIOFish2 est un projet régional pour le développement de la pêche maritime, notamment la petite pêche. A Madagascar, il est mis en œuvre par le Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue.

Le projet est financé en grande partie par la Banque mondiale. Les accords de financement ont été signés le 20 avril 2017. Le projet comporte trois composantes, à savoir (i) l'amélioration des capacités pour la gestion des pêcheries prioritaires, (ii) le renforcement des capacités pour l'engagement dans des pratiques de pêche et des activités de subsistance alternatives et (iii) la Gestion et la coordination de projet.

Le Projet SWIOFISH2 est un projet multi-acteurs. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) assure la coordination nationale. Les Unités de Gestion Locale (UGL) assurent cette coordination au niveau décentralisé. La maîtrise d'œuvre des activités est assurée par les différentes directions techniques du Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue ainsi que les Établissements Publics Nationaux rattachés. Certaines activités destinées aux bénéficiaires du projet sont mises en œuvre par des Agences d'Exécution. A ce stade, le projet intervient dans trois (3) zones classées ultra-prioritaires (ZUP), à savoir (i) la baie d'Antongil (dans la Région Analanjirofo), (ii) la Baie d'Ambaro- Ampasindava (dans la Région DIANA) et (iii) la Région du Melaky, des zones qui disposent déjà d'un Plan d'Aménagement des Pêcheries (PAP).

Par rapport à ses objectifs, le projet a lancé une enquête cadre nationale – ECN, fournissant une base de données complètes sur la pêche et la capacité de production du secteur petite pêche maritime et continentale au niveau des régions côtières et continentales. Il s'agit d'un recensement au niveau des pêcheurs selon les zones de pêches identifiées, mettant à jour les données cadre de la petite pêche à Madagascar.

### **1.2 Objectifs de l'ECN**

L'objet d'une enquête cadre est de fournir une base de données fiables et actualisées sur le secteur de la petite pêche dans une optique de gestion durable des ressources halieutiques. Elle constitue un recensement (enquête exhaustive) auprès des pêcheurs axés sur les engins de pêches, les embarcations, ainsi que sur leurs caractéristiques socio-économiques.

L'ECN concerne deux types de pêcheries :

- la pêche maritime et côtière et,
- la pêche dans les principaux plans d'eau intérieur

Par conséquent, l'ECN sera effectuée dans l'ensemble des communes côtières et les principaux plans d'eau continentales de Madagascar. Elle couvre, *a priori*, environ 222 communes et 180 plans d'eau, qui seront susceptibles d'être mis à jour par rapport aux terrains.

## **2 DU CONTROLEUR**

### **2.1 Profil et missions globales de l'agent contrôleur**

L'ECN s'effectue par questionnement direct auprès des pêcheurs. Elle fait appel à une qualification personnelle, technique et opérationnelle de l'agent de terrain de la manière de récolter les informations dans la règle de l'art. Les missions assignées aux contrôleurs nécessitent le respect des conditions optimales de la part de l'agent ; à savoir les qualités d'ordre moral, physique et intellectuel. Il doit au moins avoir fait les missions d'enquêteur.

Destiné aux agents de contrôle dans le cadre de l'ECN, ce manuel constitue un support indispensable pour le bon fonctionnement de leurs missions. Il fournit les instructions et les attributions de ces derniers.

Spécifiquement, ses missions consistent à :

- Organiser et suivre globalement les opérations de collecte de données en proposant des directives globales et/ou spécifiques ;
- Visiter et sensibiliser les autorités administratives à travers les visites de courtoisie,
- Être l'interlocuteur privilégié aux autorités locales
- Coordonner les opérations sur terrain
- Contrôler et suivre la réalisation des travaux sur terrain par des visites inopinées,
- Distribuer et centraliser les questionnaires et les acheminer au niveau central,
- Valider les rapports des agents de collecte,
- Gérer et récupérer les moyens matériels et les questionnaires.
- Contrôler la qualité des rapports des agents enquêteurs.

Ces responsabilités exigent de l'agent des qualités suivantes :

- Sens de la coordination et d'organisation. Il apporte des conseils pratiques aux enquêteurs.
- Proactif(ve)
- Rigoureux(se) et discipliné(e)
- Ayant le sens de la responsabilité

- Facilitateur et capable d'apporter des solutions en cas de situation difficile

En coordination avec le superviseur, il introduit et présente les agents de collecte auprès des autorités locales. Il lui est donc recommandé de prendre contact aux notables et responsables locaux dès leur arrivée sur leurs zones d'intervention.

## **Gestion des matériels et des questionnaires**

Le contrôleur veille la bonne utilisation de tous matériels utilisés sur terrain, qui sont mis à disposition des agents. Ses responsabilités concernent :

- La répartition des questionnaires et les matériels d'enquêtes,
- Le ramassage des questionnaires remplis,
- La récupération de tous matériels à la fin des travaux.

Le contrôleur doit justifier ses missions en remplissant des fiches de suivi pour la gestion des matériels et des questionnaires.

### **2.2 Répartition des agents enquêteurs**

En coordination avec le superviseur, le contrôleur introduit aux autorités locales et met en place les enquêteurs dans leurs zones d'intervention conformément aux directives. Il fournit ainsi des explications aux responsables sur terrain sur les objectifs, le déroulement des opérations par rapport à l'ECN. Si besoin, il peut invoquer ces derniers.

### **2.3 Contrôle et suivi des travaux des enquêteurs**

Le suivi et le contrôle des activités menées par les enquêteurs constituent la tâche principale des agents contrôleurs. Les missions de contrôles visent à :

- Gérer de manière optimale le personnel enquêteur sous ses responsabilités (respect des recommandations et discipline de travail).
- Gérer et coordonner efficacement toutes les opérations pour le respect des délais répartis en imposant le rythme adéquat,
- Appuyer les agents d'enquête en cas de difficultés techniques et/ou opérationnelles et d'en apporter des solutions afférentes. Chaque situation générant des cas difficiles doit être consignée dans les fiches de rapport.
- Assurer la qualité des données collectées.

Les activités de contrôle et de suivi comprennent essentiellement :

- Contrôle de la présence des enquêteurs sur site,

- Contrôle et suivi des travaux menés par les enquêteurs
- Contrôles du respect du calendrier des opérations,
- Contrôle de la véracité et la cohérence des informations fournies dans les supports.

### **2.3.1 CONTRÔLE DE LA PRÉSENCE DES ENQUÊTEURS SUR SITE**

Il est le premier responsable de l'effectivité des collectes sur terrain. A cet effet, il doit impérativement contrôler les agents d'enquête qui peuvent intentionnellement effectuer **des remplissages de questionnaire à vide**. Il doit vérifier la présence physique sur site des enquêteurs consigné sur une fiche.

### **2.3.2 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE TRAVAUX DES AGENTS D'ENQUÊTE**

Support privilégié des enquêteurs, le contrôleur effectue des suivis et vérifications pointus sur la cohérence des informations récoltées sur les fiches d'enquêtes : respect et maîtrise lors du remplissage.

### **2.3.3 RESPECT DU CALENDRIER DES OPÉRATIONS**

Le contrôleur doit veiller à ce que le calendrier des opérations soit rigoureusement respecté. A défaut de respect de ce calendrier, il doit imposer des directives adéquates.

### **2.3.4 GESTION DES DÉFAUTS DE REMPLISSAGE**

Afin d'éviter toute forme de biais de remplissage des supports fournis par les enquêteurs (erreurs et omissions) le contrôleur doit effectuer un suivi et vérification permanent et exhaustif.

Il réalise ainsi un contrôle technique des documents :

- Veiller à ce qu'il n'y ait pas de non réponse dans les fiches,
- Recoupement et vérification des informations fournies,
- Contrôler la cohérence des codes suivant les informations données.

### **2.3.5 RAPPORTAGE**

Le contrôleur effectue :

- Un rapport systématique en utilisant le support à cet effet,

- Un rapport périodique des opérations sur terrain,
- En cas de difficultés rencontrées ou d'éventuels problèmes, un rapport de la situation évoquant les cas et les solutions apportées.

**Annexe 3 : Manuel des agents superviseurs**



# ENQUETE CADRE NATIONALE

MANUEL DES AGENTS SUPERVISEURS



## **1 INTRODUCTION**

### **1.1 Contexte de l'enquête cadre nationale -- ECN**

Le projet SWIOFish2 est un projet régional pour le développement de la pêche maritime, notamment la petite pêche. A Madagascar, il est mis en œuvre par le Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue.

Le projet est financé en grande partie par la Banque mondiale. Les accords de financement ont été signés le 20 avril 2017. Le projet comporte trois composantes, à savoir (i) l'amélioration des capacités pour la gestion des pêcheries prioritaires, (ii) le renforcement des capacités pour l'engagement dans des pratiques de pêche et des activités de subsistance alternatives et (iii) la Gestion et la coordination de projet.

Le Projet SWIOFISH2 est un projet multi-acteurs. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) assure la coordination nationale. Les Unités de Gestion Locale (UGL) assurent cette coordination au niveau décentralisé. La maîtrise d'œuvre des activités est assurée par les différentes directions techniques du Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue ainsi que les Établissements Publics Nationaux rattachés. Certaines activités destinées aux bénéficiaires du projet sont mises en œuvre par des Agences d'Exécution. A ce stade, le projet intervient dans trois (3) zones classées ultra-prioritaires (ZUP), à savoir (i) la baie d'Antongil (dans la Région Analanjirofo), (ii) la Baie d'Ambaro- Ampasindava (dans la Région DIANA) et (iii) la Région du Melaky, des zones qui disposent déjà d'un Plan d'Aménagement des Pêcheries (PAP).

Par rapport à ses objectifs, le projet a lancé une enquête cadre nationale – ECN, fournissant une base de données complètes sur la pêche et la capacité de production du secteur petite pêche maritime et continentale au niveau des régions côtières et continentales. Il s'agit d'un recensement au niveau des pêcheurs selon les zones de pêches identifiées, mettant à jour les données cadre de la petite pêche à Madagascar.

### **1.2 Objectifs de l'ECN**

L'objet d'une enquête cadre est de fournir une base de données fiables et actualisées sur le secteur de la petite pêche dans une optique de gestion durable des ressources halieutiques. Elle constitue un recensement (enquête exhaustive) auprès des pêcheurs axés sur les engins de pêches, les embarcations, ainsi que sur leurs caractéristiques socio-économiques.

L'ECN concerne deux types de pêcheries :

- la pêche maritime et côtière et,
- la pêche dans les principaux plans d'eau intérieur

Par conséquent, l'ECN sera effectuée dans l'ensemble des communes côtières et les principaux plans d'eau continentales de Madagascar. Elle couvre, *a priori*, environ 222 communes et 180 plans d'eau, qui seront susceptibles d'être mis à jour par rapport aux terrains.

## **2 DU SUPERVISEUR**

### **2.1 Profil de l'agent superviseur**

Destiné aux superviseurs recrutés dans le cadre de l'ECN, ce manuel constitue un support indispensable pour le bon fonctionnement de leurs missions. Il fournit les instructions et les attributions de ces derniers.

Premier responsable sur terrain et supérieur hiérarchique des agents contrôleurs, le superviseur a pour mission globale l'encadrement de toutes les opérations de collecte de données sur le terrain. Il effectue des missions ponctuelles et en fonction des conditions prévalant sur le terrain.

Spécifiquement, ses missions consistent à :

Organiser et suivre globalement les opérations de collecte de données en proposant des directives globales et/ou spécifiques ;

- Visiter et sensibiliser les autorités administratives à travers les visites de courtoisie,
- Être l'interlocuteur privilégié aux autorités locales
- Coordonner les opérations sur terrain
- Contrôler et suivre la réalisation des travaux sur terrain par des visites inopinées,
- Distribuer et centraliser les questionnaires et les acheminer au niveau central,
- Valider les rapports des agents de collecte,
- Gérer et récupérer les moyens matériels et les questionnaires.
- Contrôler la qualité des rapports des agents enquêteurs.

Ces responsabilités exigent du superviseur des qualités suivantes :

- Sens de la coordination et d'organisation. Il apporte des conseils pratiques aux enquêteurs.
- Proactif(ve)
- Rigoureux(se) et discipliné(e)
- Ayant le sens de la responsabilité
- Facilitateur et capable d'apporter des solutions en cas de situation difficile

Le superviseur introduit et présente les agents de collecte auprès des autorités locales. Il lui est donc recommandé de prendre contact aux notables et responsables locaux dès leur arrivée sur leurs zones d'intervention.

Il doit avoir les qualités d'ordre moral, intellectuel et physique pour pouvoir mener à bien leurs rôles.

Le superviseur assure la coordination générale des travaux réalisés sur les différentes phases d'enquête.

## **2.2 Organisation du travail**

Le superviseur assure toutes les opérations nécessaires à la bonne marche ainsi que la réussite des opérations de collecte de données sur terrain. Il doit donc s'assurer de réaliser scrupuleusement les tâches suivantes :

### **2.2.1 RÉPARTITION DES ÉQUIPES DE COLLECTE DE DONNÉES**

La répartition des équipes est préalablement établie lors de l'atelier de préparation. Cette répartition est établie à titre indicatif et vise une répartition équitable des charges de travail. Elle n'est pas figée et le superviseur peut le modifier en cas de besoin.

L'organisation des agents enquêteurs en binôme revient au superviseur. De préférence le binôme doit être mixte mais ce n'est pas obligatoire. Si pendant l'enquête, le superviseur constate des problèmes d'ordre relationnel pouvant nuire à la bonne marche des opérations de collecte, il peut procéder à la réorganisation des équipes en recomposant les binômes d'enquêteurs. En cas de défaillance d'un enquêteur, le superviseur prendra les dispositions nécessaires en avisant les responsables au niveau central.

### **2.2.2 RÉPARTITION DES QUESTIONNAIRES**

Le superviseur est le responsable logistique des opérations de collecte de données. Au départ de l'enquête Il répartit les lots de questionnaires suffisants pour une période bien déterminée aux agents enquêteurs dès le départ. Le superviseur assure l'approvisionnement systématique et périodique de ces supports.

Il assure la récupération des questionnaires remplis dûment vérifiés par les contrôleurs et les achemines aux responsables (Direction Régionale et/ou au niveau central).

### **2.2.3 GESTION DES MOYENS MATÉRIELS**

Dans le cadre de l'ECN des matériels de mesure sont nécessaires. Le superviseur s'assure de la bonne gestion et de la bonne utilisation des matériels mis à la disposition des équipes de collecte. Noter qu'un appareil de mesure défectueux est une source d'erreurs irréparables. Le superviseur doit veiller aussi à l'utilisation des motos par les contrôleurs. Noter que ces motos serviront toutes les régions concernées par l'enquête cadre.

### **2.2.4 RESPECT DU CALENDRIER**

Les agents de collecte interviennent pour une durée de 30 jours. Ce délai doit être rigoureusement respecté. Un éventuel dépassement pénalise à la fois les agents enquêteurs et l'organisation générale de la collecte. La mission de l'enquêteur n'est terminée que lorsque la totalité des villages/hameaux et des ménages de pêcheurs sont recensés. Ce sont des consultants ; tout dépassement de la durée d'exécution est à leur charge voire même pénalisable. Ainsi, il appartient au superviseur de veiller au respect strict du calendrier et de prendre toutes les mesures qui s'imposent.

### **2.2.5 MISSIONS DE CONTRÔLE ET DE SUIVI**

Contrairement au contrôleur, les superviseurs interviennent de manière ponctuelle, et non exhaustive. Le Superviseur effectue des contrôles inopinés sur le terrain pour s'assurer de la présence effective des agents. De même, il n'effectue que des contrôles sur des questionnaires tirés au hasard sur le lot de questionnaires remplis.

Par ailleurs, le superviseur complète son contrôle en discutant avec les personnes ressources au village. Il doit s'informer auprès de ces personnes par rapport aux interventions des agents de collecte, la présence effective des agents, etc.

Il vérifie la présence des numéros apposés par les agents sur les murs ou portes des ménages dans les villages déjà recensés.

### **2.2.6 VALIDATION DES RAPPORTS DES AGENTS DE COLLECTE**

Les agents de collecte sont recrutés en tant que prestataire de services. Le paiement de leur salaire est conditionné par la réalisation des travaux qui leur sont confiés. Pour ce faire, les agents de collecte doivent établir un rapport d'activité à la fin de leur mission qu'ils soumettront

à la validation du superviseur. Les modèles de rapport sont joints au présent manuel en annexe. Sur la base des informations dont il dispose, le Superviseur procède la validation ou non du rapport. En cas de non validation, le rapport est remis à ses auteurs avec les remarques et observations pour être corrigé. Les rapports validés constituent des pièces justificatives pour le paiement des salaires

### **2.2.7 VULGARISATION ET FACILITATION**

En plus des informations vulgarisées à travers les médias et les supports affichés sur l'ECN, il appartient au superviseur de vulgariser l'enquête, partout où besoin est. Il prend contact avec les autorités administratives et coutumières (Maires, chef Fokontany, *Tangalamena*, *Lonake*, etc.). A cette fin, il communique et explique :

- L'objectif de l'enquête cadre ;
- Les travaux à faire et la manière de les réaliser ;
- Le déroulement des opérations en leur précisant les différentes étapes et la constitution des équipes ;
- L'absence de relation entre l'enquête cadre nationale, la fiscalité et le contrôle de pêche (CSP)
- Et le caractère confidentiel des informations collectées.

N.B.

N'oublier pas de les remercier et de leur demander de l'aide, surtout sur le plan logistique, si cela pourrait faciliter les travaux des agents de collecte.

### **2.2.8 GESTION ADMINISTRATIVE ET LOGISTIQUE**

Les interventions des agents de collecte durent de 30 jours. Ils n'ont pas droit à des jours de congé ni même de permission. Dans le cadre de cette enquête, les dispositions ont été prises pour que les agents bénéficient d'une avance, sous forme d'indemnité, qui va leur permettre de survivre pendant la durée de leurs missions sur terrain. Il appartient au superviseur de gérer cette avance de manière optimale (éviter tout agissement mal attentionné compromettant le déroulement des opérations sur terrain au risque porter préjudice aux agents enquêteurs).

Le superviseur gère les états de paiement (pièce justificative des dépenses) conformément aux directives.

A la fin de la collecte, tous les matériels d'enquête doivent être récupérés et retournés à Antananarivo pour être affectés dans d'autres régions.

## **3 CONSEILS PRATIQUES**

### **3.1 Ordre de mission**

Un ordre de mission doit être établi par enquêteur. L'OM est signée par le Directeur au niveau régional. Il faut demander aux enquêteurs de viser l'OM par le Chef de Fokontany à leur passage au village.

### **3.2 Lettre d'introduction**

Au moins chaque équipe doit être munie d'une lettre d'introduction établie par le Directeur au niveau régional. Cette lettre doit contenir :

- L'intitulé de la mission,
- La durée de la mission,
- La zone d'intervention de l'équipe (nom des Communes),
- Les noms des agents composant l'équipe.

### **3.3 Carte d'identité nationale**

Les agents enquêteurs ne doivent jamais se séparer de leur carte d'identité nationale pendant toute la durée de la collecte. En cas de besoin, la lettre d'introduction doit être présentée avec la carte d'identité.

### **3.4 Gestion de la caisse d'avance**

Une caisse d'avance destinée à supporter les frais de déplacement des agents de collecte vous est fournie. Cette caisse d'avance doit être gérée de manière optimale selon le besoin réel de chaque agent. Ce n'est nullement pas un complément de salaire. A chaque utilisation de la caisse d'avance correspond une pièce justificative probante. Un modèle de fiche à remplir pour servir de pièce justificative est fourni en annexe. Cette fiche doit être visée systématiquement auprès du Maire ou du Chef de Fokontany

## **4 CONCLUSION**

Les missions attribuées à un superviseur sont primordiales dans la réalisation de l'ECN. Il vous est donc demandé de mener dans les conditions optimales possibles ces missions. Puisez dans vos capacités les qualités personnelle, intellectuelle et morale possible afin de réaliser efficacement l'ECN conformément à ses objectifs.

Nous faisons donc appel à votre compétence, votre sérieux et votre bonne volonté.

## Annexe 4 : Questionnaire sur l'identification des villages pêcheurs

Date

yyyy-mm-dd

---

Enquêteur

---

Superviseur

---

Date de supervision

yyyy-mm-dd

---

### Region

- ALAOTRA MANGORO
- Amoron'mania
- ANALAMANGA
- ANALANJIROFO
- ANDROY
- ANOSY
- ATSIMO ANDREFANA
- ATSIMO ATSIANANA
- ATSIANANANA
- BETSIBOKA
- Bongolava
- DIANA
- FITOVINANY
- Haute Matsiatra
- Ihorombe
- Itasy
- ITASY
- MELAKY
- MENABE
- SAVA
- SOFIA
- VAKINANKARATRA
- VATOVAVY

Commune

---

Fokotany

---

Village ou hammeau

---

Localisation

---

latitude (x,y °)

---

longitude (x,y °)

---

altitude (m)

---

précision (m)

---

Existence de Mareyeur (oui - non) :

- Oui  
 Non

Nombre de Mareyeur :

---

Existence de mangrove (oui - non) :

- Oui  
 Non

Nombre de mangrove :

---

Site de débarquement (oui - non) :

- Oui  
 Non

Nombre de site de débarquement :

---

Site d'embarquement (oui - non) :

- Oui  
 Non

Nombre de site d'embarquement :

---

Type de pêcherie (afaka manao choix betsaka) :

1. Maritime  
 2. Continentale  
 3. Aquaculture

## INFORMATION SUR LE VILLAGE PECHEUR

Population totale du village/hameau :

---

Nombre de ménages du village/hameau :

---

Existence de pêcheur (oui - non) :

- Oui  
 Non

Fabricant de pirogue (oui -non) :

- Oui  
 Non

Nombre de fabricants de pirogue :

---

Vendeur de matériel de pêche (oui - non):

- Oui  
 Non

Nombre de vendeur de matériel de pêche :

---